

Dans les marges de l'action publique

Enquêter sur les activités de(s) relais de la régulation politique

Caroline Frau, Anne-France Taiclet

DANS **GOVERNEMENT ET ACTION PUBLIQUE 2021/4 VOL. 10**, PAGES 9 À 37
ÉDITIONS **PRESSES DE SCIENCES PO**

ISSN 2260-0965

ISBN 9782724636802

DOI 10.3917/gap.214.0009

Date de mise en ligne : 11/05/2022

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2021-4-page-9?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

DANS LES MARGES DE L'ACTION PUBLIQUE

Enquêter sur les activités de(s) relais de la régulation politique

— Caroline Frau et Anne-France Taiclet —

Résumé : L'analyse des relais de l'action publique prolonge l'exploration des chaînes d'intermédiation de l'action publique en focalisant son attention sur des formes de délégation non instituée, informelle, sans cahier des charges, qui font intervenir, parfois malgré eux, des acteurs dont les pratiques de travail assurent la circulation de l'action publique jusqu'au « niveau de la rue ». Envisager une gamme diversifiée de façons inégalement volontaires, conscientes et appliquées de relayer l'action publique, par des professionnels dont l'activité n'est pas dédiée à ce rôle et qui l'occupent de manière plus ou moins contrainte et en marge de la définition principale de leur métier, permet d'élargir le spectre des acteurs et des situations d'intermédiation de l'action publique. Pris dans des logiques publiques, professionnelles et individuelles souvent contradictoires, ces relais, à la fois récepteurs et retransmetteurs, participent à la définition pratique de l'action publique. Leurs situations charnières donnent une acuité nouvelle à l'analyse des fondements et des manifestations de la latitude d'action des intermédiaires de l'action publique. Surtout, le regard porté aux activités réalisées dans les marges de l'action publique enrichit la compréhension des modalités complexes de diffusion des normes étatiques vers les populations gouvernées et des agencements sociaux qui fondent l'exercice et la portée de la puissance publique.

MOTS-CLÉS : ACTEURS INTERMÉDIAIRES – CAPACITÉ D'ACTION DE L'ÉTAT – CONFIGURATIONS D'ACTION PUBLIQUE – GROUPES PROFESSIONNELS – RÉGULATION POLITIQUE

IN THE MARGINS OF PUBLIC ACTION: STUDYING THE ACTIVITIES WHICH CONSTITUTE THE RELAYS OF POLITICAL REGULATION

Abstract: Analysis of “relays” extends the exploration of the chains of intermediation in public policy by focusing research attention on non-instituted, informal delegations which involve, sometimes despite themselves, private actors whose everyday work practices transmit the circulation of governmental orders into societies. These protagonists are neither professionally nor officially meant to implement policies, but *de facto* do so whilst carrying out their actual jobs, although each with varying degrees of consciousness, dedication, goodwill or reluctance, and within more or less constraining frameworks. Studying these actors and processes allows analysis to broaden the spectrum of actors who intervene as mediators of public policy, thus defining its very outreach. Those designated here as “relays” appear superficially to be remote and intermittent participants in the policy process but they are often crucial to it. Frequently caught up in contradictory logics,

they are both receivers and re-transmitters of governmental orders. From this pivotal position, they contribute to the realization of policies with uneven levels of efficiency and even of effectiveness. Producing knowledge about the activities conducted at the margins of public policy by unofficial support staff enriches our understanding of the complex networks which channel state norms towards citizens. Taking these “relays” of public policy seriously thus refines the analysis of the social arrangements that underpin the very scope of state power.

KEYWORDS: IMPLEMENTATION AND INTERMEDIATION – LIMITS OF THE STATE – POLICY CAPACITY – POLITICAL REGULATION – PROFESSIONS – PUBLIC POLICY CONFIGURATION

« La marge, c’est ce qui fait tenir ensemble les pages » (Jean-Luc Godard).

Ce dossier de *Gouvernement et action publique* s’inscrit dans les débats relatifs à la complexification des chaînes et mécanismes de coproduction de l’action publique (Bovaird, 2013 ; Alford, 2014), caractérisée par la « démographie galopante » (Massardier, 2003) des acteurs qui y contribuent. Il propose de poursuivre l’exploration de ce processus en investiguant les situations dans lesquelles des acteurs, rarement intégrés à l’appareil bureaucratique, ni même identifiés dans les textes officiels, par leurs pratiques ordinaires de travail, diffusent, actualisent, rappellent, parfois « sans en avoir l’air », les normes et valeurs de différentes actions publiques.

Éloignées des centres de décision, ces activités qui sont *de facto* « porteuses de morale » constituent des relais des autorités publiques. Relais dans le sens où elles prennent la suite pour assurer la circulation de l’action publique jusqu’au « niveau de la rue », sans que cela s’inscrive nécessairement dans une stricte et directe continuité, sans présumer de la consistance, ni de la discipline de ces intermédiations. Ces activités constituent des relais également par leur situation d’entre-deux, de charnière, et leur double dimension de réception et de retransmission des règles pratiques et des objectifs moraux de la régulation sociale. Des professionnels de santé qui mettent en œuvre les politiques de réduction des inégalités aux intermédiaires immobiliers promouvant les dispositifs d’incitation fiscale des politiques du logement, en passant par les managers des ressources humaines inégalement investis dans la réalisation de l’égalité professionnelle, les patrons de café contrôlant les consommations à risque dans leur établissement, ou encore les conseillers légaux japonais facturant leurs services de conseil aux demandeurs de titre de séjour, ce numéro fournit un éclairage sur des acteurs qui ont en commun d’occuper une place seconde, mais non secondaire, dans l’existence pratique de l’action publique. En attirant l’attention sur ces situations de relais, hétérogènes, variables, inégalement contrôlées, ce numéro entend contribuer à la caractérisation des agencements sociaux qui fondent l’exercice et la portée de la puissance publique.

La démarche est d’identifier, sur des terrains disparates, la façon dont des acteurs non étatiques, engagés dans des activités professionnelles spécifiques, souvent marchandes, contribuent à la régulation sociale d’un secteur d’activité, d’un territoire, de pratiques sociales, mais sans délégation formalisée, sans cahier des charges, sans évaluation spécifique. Toutefois, la perspective de ce numéro n’est pas intrinsèquement cartographique ni

taxinomique ; davantage qu'à la définition d'une catégorie d'acteurs, le dossier s'attache à mettre en lumière des situations constitutives des processus de gouvernement des sociétés. Il s'agit en effet de préciser encore davantage les modes d'existence de l'État par les accomplissements pratiques des acteurs qui assurent la continuité de son action, quoique pas nécessairement en son nom, sans toujours être missionnés pour le faire, et en suivant simultanément d'autres logiques et d'autres injonctions que celles de la mise en œuvre de décisions publiques. Régulièrement, l'État « fait faire » plutôt qu'il ne fait : de l'affermage d'Ancien Régime aux modalités récentes de privatisation, en passant par différentes formes de régie, de concession et de partenariat public-privé, il agit indirectement, il délègue la mise en œuvre à d'autres acteurs, tout en assurant le cadrage, le pilotage, le contrôle et l'évaluation de l'action. Si certaines de ces pratiques sont bien documentées par la littérature, la variété des formes de délégation non instituée et informelle, pourtant nécessaire à la mise en œuvre de l'action publique, est encore à explorer. Étudier ce mode de présence du pouvoir politique permet de réinterroger les frontières étatiques et ainsi la capacité régulatrice d'un État « débordé, dé-différencié mais qui n'en est pas faible pour autant » (Pinson, 2015). Les questionnements sur les recompositions de l'État appréhendées au prisme de l'action publique (King, Le Galès, 2011) sont indissociables d'une revisite des processus d'intermédiation permettant d'identifier les enchaînements, jamais neutres, de pratiques et de jeux d'acteurs, qui contribuent à produire l'action publique et à déterminer ses manifestations concrètes, parfois en surinterprétant les objectifs politiques, parfois en les détournant, toujours en les ajustant à leurs propres logiques, leurs propres systèmes de représentations. De ce point de vue, l'attention aux modalités de relais de l'action publique est une étape indispensable pour se donner les moyens d'approcher sociologiquement les effets de l'action publique (Obradovic, Taiclet, 2019). En observant l'inclusion *de facto* de certains groupes professionnels aux statuts variés dans la coproduction de l'action publique, et plus précisément dans sa *réalisation* (Brodkin, 2011), les articles de ce numéro éclairent la portée des activités de gouvernement.

L'approche retenue par les auteurs et autrices consiste en une analyse du travail d'acteurs aux appartenances professionnelles, aux positions sociales et institutionnelles hétérogènes, dont l'activité est inégalement dédiée à la transmission de l'action publique, mais qui participent à son application et ce faisant à la capacité pratique de l'État de diffusion de croyances, de normes, de principes de classement et de hiérarchisation dans le monde social.

Cet article introductif revient d'abord sur les études qui ont permis d'élargir la cartographie des acteurs de l'action publique en interrogeant les recompositions de l'État et l'éten due de l'action publique, le brouillage des frontières entre public et privé et l'intensification des formes de gouvernement à distance. Ces travaux ont permis d'identifier la grande diversité des acteurs qui participent à l'action publique, avec une intensité très inégale, en particulier ceux qui y jouent des rôles d'intermédiaires, de passeurs. Ce numéro prolonge l'exploration des chaînes d'intermédiation de l'action publique, en se focalisant sur la contribution de professionnels dont l'activité n'est pas dédiée à ce rôle et qui l'occupent de manière plus ou moins contrainte et en marge de la définition principale de leur métier. Nous proposons ainsi un élargissement du spectre à la fois des acteurs et des situations d'intermédiation de l'action publique, ce qui est une façon d'interroger les modalités de circulation des biens symboliques dans le monde social. Ce numéro thématique enrichit

ainsi la compréhension des modalités complexes de diffusion des normes étatiques vers les populations gouvernées et la capacité d'action et de contrôle des gouvernés par l'autorité publique.

L'étendue des mailles de l'action publique

Ce dossier entend d'abord contribuer à la réflexion sur les recompositions de l'État et des activités gouvernantes, en interrogeant, précisément, sa capacité de coordination et d'orientation des pratiques. La question des relations entre l'État et son environnement (Selznick, 1949) est classique et même fondatrice dans la sociologie de l'action publique. Elle mérite cependant d'être sans cesse poursuivie et renouvelée, tant le jeu aux frontières est constitutif de la construction étatique. Comprendre l'État en action est donc indissociable d'une observation de la dynamique de ses « limites » (Mitchell, 1991). Il est possible d'étendre encore le questionnement en prolongeant l'investigation de « la construction de l'action collective dans le cadre de l'État régulateur » (Hassenteufel, 2010). Si la capacité politique des gouvernements est en partie une activité de pilotage, elle relève aussi du « tissage » (*weaving*), consistant à faire tenir ensemble une multiplicité de groupes, d'organisations et d'intérêts variés, la mise en cohérence de ces nombreux fils dessinant les mailles de l'action publique (Parsons, 2004). En rappelant que la construction historique de l'État repose sur un assemblage d'institutions donnant corps à « un vaste appareil organisationnel qui fonctionne avec des degrés variables de cohérence (et, à vrai dire, d'incohérence) depuis les sommets des services gouvernementaux jusqu'aux dimensions les plus ordinaires de la vie quotidienne¹ », Patrick Carroll remarque que, dans certains cas, les pièces de cet assemblage sont étroitement « cousues ensemble » (*stitched together*) au point de donner à voir l'espace étatique comme une toile sans couture apparente (« *a seamless web of governance* », Carroll, 2009, p. 593).

Les articles réunis dans ce numéro entendent compléter les analyses des recompositions de l'État et du maillage de l'action publique. L'intérêt n'est pas tant de savoir où l'État commence et où il s'arrête, mais bien de comprendre les pratiques qui font exister une autorité politique au quotidien.

Le brouillage des frontières public-privé

Les recompositions de l'État mettent toujours en jeu le tracé de son périmètre d'action (Borre, Scarborough, 1998), dans des dynamiques changeantes d'extension de son champ d'intervention ou au contraire de retrait sectoriel ou territorial (Artioli, 2017), de mise en administration ou de désinvestissement de secteurs, ces processus pouvant d'ailleurs s'enchevêtrer, car ils relèvent souvent de temporalités différentes (Taiclet, 2021). C'est donc à la fois un « grand brouillage » (France, Vauchez, 2017) et une plasticité qui caractérisent la ligne de démarcation du secteur public et du privé. La catégorie même de « fonctionnaire »,

1. « *A vast organizational apparatus that is practiced with varying degrees of coherence (and indeed incoherence) from the heads of executive agencies to the most mundane aspects of everyday life* » (Carroll, 2009, p. 592).

selon qu'on la définit de façon stricte ou extensive, recouvre une population numériquement différente², des statuts et des situations de travail hétérogènes, qui accentuent le caractère flou de la démarcation de la sphère publique. L'attention des chercheurs à cette plasticité a étendu la cartographie des acteurs de l'action publique. Sans en faire ici un état des lieux exhaustif, nous retiendrons deux entrées illustratives des formes de coproduction de l'action publique et de sa mise en œuvre par des acteurs variés.

La première a trait au monopole de la violence physique légitime qui est la caractéristique principale de définition de l'État moderne weberien. De nombreux travaux pointent les limites de cette conception et invitent à une analyse empirique de l'exercice de la violence légitime (voir notamment Antichan, Magnon-Pujo, 2021). Par exemple, l'usage croissant que font les États des *Private Military and Security Companies*, des groupes de citoyens « en armes » ou d'acteurs associatifs, pour exécuter des tâches traditionnellement dévolues à la police et à l'armée ne pose pas tant la question du retrait de l'État que celle de sa respécification *dans* et *par* de nouvelles façons d'exercer la violence légitime (Magnon-Pujo, 2011). La sécurité se voit d'ailleurs officiellement qualifiée de « globale », résultant d'une « coopération » entre les forces de l'ordre étatiques, les polices municipales et les agents des sociétés privées de sécurité, formant un « continuum de sécurité³ ». Dans les univers de la sécurité et de la défense, lorsque l'État se fait « mobilisateur » (Lascoumes, Le Galès, 2004 p. 361), il ne s'efface pas pour autant (Gourgues, Le Mazier, 2021) : la participation citoyenne au *community policing* est encadrée par les pouvoirs publics qui gardent la main sur sa définition, le recrutement de ses participants et le cadrage effectif de leur engagement, tandis que, à l'inverse, les mobilisations autonomes sont désavouées. Si les forces de l'ordre traditionnelles partagent et délèguent certaines tâches, elles organisent, supervisent et régulent les pratiques à des fins de subordination à leurs propres services (Malochet, Ocqueteau, 2020). L'observation des pratiques de vigilantisme donne à voir la fluidité des relations entre les forces de police judiciaire et les groupes mobilisés. Selon les pays, selon les époques, ces pratiques sont variablement perçues et intégrées à l'État, qui n'en perd pas pour autant sa capacité d'action : « Par leur pouvoir de labellisation, leurs capacités de patronage, voire de titularisation, et leurs ressources coercitives, les acteurs étatiques disposent de nombreux leviers pour contrôler l'espace et les règles du jeu du maintien de l'ordre » (Favarel-Garrigues, Gayer, 2016).

Le caractère flou, informel, intermittent de la participation au pouvoir d'État à travers l'exercice de la violence est particulièrement bien mis en lumière dans l'analyse du métier des armes au Tchad (Debos, 2013). En questionnant la manière dont une partie de la population masculine vit des armes en période d'« entre-guerres », Marielle Debos montre que le désordre organisé est un mode de gouvernement pour un État qui ne dispose pas des ressources pour imposer un monopole de la violence légitime. Le cas des *bogobogos*, dont les trajectoires individuelles donnent à voir la fluidité des loyautés entre forces régulières et mouvements rebelles, éclaire cette situation. Considérés comme des « douaniers bénévoles » ou des « truands déguisés en douaniers », ils ne sont pas intégrés à l'appareil bureaucratique mais participent au pouvoir d'État. Leurs pratiques, parce qu'elles sont connues et

2. De 1,5 million à 7,5 millions en France en 2018 (Ruiz, 2021).

3. *D'un continuum de sécurité vers une sécurité globale*, rapport de la mission d'information parlementaire présenté par les députés Alice Thourot et Jean-Michel Fauvergue, remis au Premier ministre le 11 septembre 2018.

reconnues, qu'elles reposent sur de puissants réseaux informels, participent à l'exercice de la régulation sociale et font l'État au quotidien.

Les agencements variés mis au jour par ces études soulèvent régulièrement des enjeux pratiques d'où émergent des compromis, plus ou moins précaires, entre les intérêts des participants. Un exemple saillant de la coproduction de la sécurité par une chaîne d'agents et de professions appartenant aux sphères étatique et marchande est celui du « devenir preuve » de la vidéosurveillance. Ce processus complexe et incertain met en jeu différents groupes professionnels dont les logiques, les enjeux de reconnaissance et d'autorité les disposent à un usage plus ou moins distancié de l'instrument, dont ils ont des intérêts divergents à consacrer le caractère judiciairement probant (Lemaire, 2019).

La deuxième illustration du brouillage des frontières entre ce qui est traditionnellement défini comme la sphère publique et la sphère privée relève de la foisonnante littérature sur le secteur associatif. Substitution, complémentarité, collaboration, confrontation : les modalités relationnelles des associations et des pouvoirs publics sont variables et toujours susceptibles d'être redéfinies (Boris, Steuerle, 2017). Les travaux sur les relations entre les associations et l'État en France soulignent que, si les associations se font opérateurs de l'État par délégation de pouvoir, elles sont des co-définisseurs et des producteurs de l'action publique, soit qu'elles en soient à l'initiative, soit qu'elles soient enrôlées dans leur mise en œuvre, illustrant un double mouvement de « privatisation du public et de publicisation du privé » (Cottin-Marx *et al.*, 2017). Des dynamiques de rapprochement parfois inattendues (Le Naour, 2005) sont facteurs d'institutionnalisation à la fois des causes et des organisations, et affectent l'activité associative (Viguié, 2020). Lorsque les associations prennent une part effective dans le travail quotidien de régulation, la distance entre les militants et les agents publics tend à diminuer, la conflictualité à s'estomper, conduisant même des associations à faire office de *street-level bureaucracy* dans le cas de l'accès au droit au logement opposable (Weill, 2014) ou de « nouveaux guichets » dans celui des politiques migratoires (Pette, 2014). Les politiques migratoires se prêtent particulièrement à l'observation de dynamiques variées. Leur mise en œuvre donne à voir des formes de sous-traitance à des entreprises privées (Infantino, 2017 ; Alberti, 2019) ou d'enrôlement de bénévoles (Bourgeois, Lièvre, 2019). Considérés à cette échelle du processus d'action publique, les contours de l'État se voient bel et bien redessinés (Hamidi, Paquet, 2019).

À travers les exemples de ces deux domaines richement documentés, il ne s'agit pas d'affirmer que ce brouillage est nouveau. L'histoire de la construction de l'État porte les traces de l'autonomisation, toujours partielle, d'un secteur public et de ses multiples recompositions. C'est la raison pour laquelle l'analyse de ses frontières doit sans cesse être réactualisée. Les dynamiques combinées de privatisation de pans d'activités économiques de l'État, de territorialisation de l'action publique et de *New Public Management* participent du mouvement actuel de renégociation des marges de l'autorité publique. Les partenariats public-privé et les formes hybrides d'action publique qui en découlent (Huré, 2012), y compris dans des domaines supposés rétifs à la privatisation comme la santé publique (Bergeron *et al.*, 2011 ; Chovey, 2013) constituent des exemples fructueux pour interroger les effets de ce mouvement. Quelle que soit la perspective adoptée, les travaux actuels font apparaître une action publique qui est le résultat de l'entrelacement d'une variété d'*inputs* émanant pour partie d'acteurs et/ou d'organisations qui n'appartiennent pas formellement

à une institution publique officiellement chargée de produire un bien ou service public donné (Ostrom, 2012). C'est précisément dans ces prolongements, enchevêtrements, empiètements, dans cette redéfinition parfois confuse des marges de l'action publique que se déploient les processus de relais.

Des configurations d'acteurs complexes

Le contexte historique et sociologique est déterminant pour comprendre les modalités d'exercice et de légitimation du pouvoir politique. Une partie de la littérature a montré la complexité des configurations d'acteurs agissants, particulièrement dans un contexte de réformes néo-managériales dont les instruments (privatisation, contractualisation, sous-traitance, partenariat, décentralisation, territorialisation) ont en commun de favoriser l'externalisation des tâches et partant, d'intensifier les enjeux du gouvernement à distance (Salamon, 2002 ; Epstein, 2013).

De nombreux travaux ont mis en évidence la manière dont le *New Public Management* promeut des transformations de l'agencement des pratiques, des instruments et des modes d'organisation du pouvoir, l'immixtion des règles dites managériales dans la conduite des affaires publiques (Bezes, 2020), à mesure que la référence au marché tend à s'imposer dans la sphère publique (Brissaud, 2021 ; Juven, 2016). Pour agir, les acteurs étatiques imitent ce qu'ils perçoivent comme le modèle du marché « endossant la fiction selon laquelle ce mode de coordination favorise une allocation optimale des ressources » (Ansaloni, Smith, 2017, p. 14). Cette lecture volontariste de l'action des acteurs publics met en évidence un État, ou plutôt des segments d'État, qui initient des marchés, soit parce qu'ils considèrent que c'est la meilleure manière de traiter un problème (Nay, 2017), soit parce qu'ils considèrent que leur administration ne dispose pas des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs définis par l'action publique, dépendant pour le faire d'expertises et de réseaux spécialisés (Carpenter, 2001). L'identification d'espaces hybrides aux confins poreux de l'État et du marché (Gervais, 2012) signale à quel point l'action publique est un produit de ce champ intermédiaire, de cet « espace carrefour à l'intersection des grands corps, des cabinets ministériels, des agences de régulation, des grands groupes privés et des cabinets d'avocats » (France, Vauchez, 2017, p. 17).

La complexité des configurations d'acteurs résulte également de la fluidité des trajectoires professionnelles. Le mouvement de redéfinition de l'intervention de l'État entamé dans les années 1970 va de pair avec une émancipation d'une partie de ses élites administratives (Dudouet, Grémont, 2007). Si le fait de quitter les services de l'État pour travailler dans le privé constituait une pratique de fin de carrière au début de la V^e République, le pantouflage a évolué. À l'Inspection générale des finances, ces départs interviennent plus tôt dans la carrière et peuvent se traduire par des allers-retours (*revolving doors*) (Rouban, 2010, 2014). Ils se réalisent même *via* des filières de recrutement instituées, par exemple des énarques du Trésor vers les milieux bancaires (Kolopp, 2020). Inversement, la présence d'acteurs issus du secteur privé, notamment entrepreneurial, au sein des institutions gouvernementales et parlementaires s'est accrue (Ollion, 2021). De manière complémentaire, d'autres travaux ont mis en évidence les socialisations et sociabilités communes des élites politiques, administratives et économiques, tout particulièrement à l'échelle des strates décisionnelles et managériales (Denord *et al.*, 2011 ; Dudouet *et al.*, 2014 ; Geay, 2019).

Plus largement, l'influence d'acteurs de marché, financiers ou industriels, sur la décision publique a été richement documentée, qu'il s'agisse, par exemple, de la façon dont des firmes de l'industrie chimique « ont mis la main sur le contrôle de leurs produits » (Boullier, 2019), dont l'industrie agroalimentaire tente de maintenir son autorégulation face aux enjeux sanitaires (Jørgen Dejgård, Karsten, 2015), ou dont des professionnels de l'investissement pèsent sur les standards des politiques urbaines et sur la localisation des biens immobiliers en vue de maximiser la rémunération des actifs qu'ils gèrent (Guironnet, Halbert, 2018). Au-delà de la catégorie juridique formelle du conflit d'intérêts ou des cas de figure d'un lobbying de pression comme celui exercé par l'industrie du tabac (Proctor, 2014), des travaux récents mettent en avant l'effet des interactions et des anticipations croisées entre administrations, scientifiques et entreprises dans le développement d'une « expertise de marché » (Demortain, Boullier, 2019), le rôle du capital bureaucratique constitué dans ces interactions aux lisières des lieux formels de pouvoir (Laurens, 2015), documentant la façon dont ces interpénétrations entre régulateurs publics et acteurs de marché fondent une emprise effective des acteurs économiques sur l'expertise publique (Boullier, Henry, 2020). Pierre Lascoumes et Dominique Lorrain ont signalé l'importance de la généralisation (parfois désignée par la notion de gouvernance) d'espaces et de pratiques intermédiaires, de l'entrée en scène de nouveaux acteurs, parfois inattendus, et de la multiplication des dispositifs et procédures d'échanges, modifiant les rapports de pouvoir traditionnels caractérisés par l'existence de lieux de pouvoir centraux, de mécanismes hiérarchiques, de lignes de commandement régulières et d'une publicisation (Lascoumes, Lorrain, 2007). Les « trous noirs du pouvoir » étudiés renvoient aux acteurs de l'influence, orientant discrètement l'action publique, par l'attraction davantage que par la contrainte, des acteurs détenteurs d'une puissance et d'une autonomie significatives.

Tous ces travaux donnent à voir la contribution d'acteurs privés à la production de l'action publique avant tout au prisme de leur influence sur les décisions et les réglementations. Ce dossier thématique sur les relais se veut alors complémentaire de ces résultats, en poursuivant l'analyse de l'influence d'acteurs non publics dans le processus de production de l'action publique mais en s'éloignant des espaces les plus élitaires et des sphères décisionnelles centrales, pour observer les espaces de diffusion et d'appropriation de l'action publique dans le monde social. De la même manière que Liz Chiarello a fait des comptoirs de pharmacies un observatoire localisé de la « guerre à la drogue » menée par le gouvernement américain (Chiarello, 2015), les bureaux, les cabinets, les agences, les comptoirs et terrasses où œuvrent les différents professionnels étudiés dans ce numéro constituent des lieux particuliers où peuvent être perçues les modalités concrètes et plus ou moins pensées comme telles de relais des prescriptions étatiques. L'analyse de ces situations de relais donne un éclairage nouveau à la consistance de la régulation sociale. Les acteurs du relais envisagés dans les différentes enquêtes, non spécialisés dans les affaires publiques, ne sont pas pour autant étrangers à celles-ci : ils en ont une familiarité qui est plutôt celle qui découle de la fréquentation plus ou moins intermittente des lisières (Aldrin, Vannetzel, 2020) de la sphère étatique, fréquentation découlant notamment de l'imprégnation de leur activité professionnelle par les régulations publiques. Si leur participation à l'action publique est tue, ce n'est pas tant du fait d'une discrétion volontaire telle que la pratiquent scrupuleusement les grands lobbies économiques (Culpepper, 2012) mais plutôt d'une absence de

désignation explicite par les autorités publiques, sans intention dissimulatrice. Cette invisibilité officielle se conjugue à une position d'agents de première ligne très exposés, directement en contact avec les administrés dans leur rôle de relais. Les articles rassemblés dans ce numéro thématique se donnent pour objectif d'étudier cette position apparemment paradoxale dans la structuration des mailles de l'action publique.

L'activité d'intermédiation : prise de rôle et concurrence des logiques d'action

Les activités qualifiées de relais sont une étape dans la diffusion des normes d'action publique et notamment dans la retransmission de celles-ci. Il s'agit de penser des situations d'intermédiation jusque-là peu documentées. Si elles le sont lorsqu'elles concernent l'action d'agents publics ou d'acteurs privés spécialisés dans l'activité relationnelle, de traduction ou de courtage, les formes d'interprétation, d'appropriation et de rediffusion des politiques publiques par des intermédiaires dont ce n'est pas l'activité principale et qui sont éloignés de la chaîne de commandement demeurent plus méconnues. Or, ces situations charnières, qui participent au mode de structuration et de gouvernement de la société, sont centrales pour comprendre les formes prises par l'action publique au quotidien.

La multiplication des strates d'intermédiation dans l'action publique

Un des acquis récents de la sociologie de l'action publique est l'approfondissement autant que l'extension de l'analyse des acteurs qui produisent collectivement l'action publique, élargissant et complexifiant leur cartographie, réexaminant leurs rapports de pouvoir. Les connaissances sont désormais étoffées s'agissant de la sociographie des groupes régulièrement présents dans la fabrique de l'action publique, que ce soit les hauts fonctionnaires (Eymeri-Douzans, 2001 ; Georgakakis, 2010), les membres des cabinets ministériels (Eymeri-Douzans *et al.*, 2015), les juges (Lépinay, 2018 ; Vauchez, 2007), les collaborateurs d'élus (Beauvallet, Michon, 2017), les députés (Boelaert *et al.*, 2017), ou encore les experts (Robert, 2010), les syndicalistes, les représentants patronaux, les groupes d'intérêt et autres élites sectorielles ou territoriales (Michel, 2010 ; Cadiou, 2016 ; Courty, Milet, 2018 ; Giraud *et al.*, 2018 ; Offerlé, 2021). Le rôle des cadres intermédiaires de la fonction publique ayant une capacité de traduction des orientations de portée générale dans des règles, des outils, des plans d'action destinés à structurer le travail des *street-level bureaucrats* a également fait l'objet de l'attention des politistes (Barrier *et al.*, 2015). Enfin, tout un pan de recherches s'intéresse aux *street-level bureaucrats* (Lipsky, 2010), ces agents publics subalternes qui exécutent l'action publique au plus près des gouvernés et qui, dans leur activité, participent à sa définition et à celle de ses publics à travers « toute la chaîne des interdépendances qui s'établit par leur intermédiaire entre les instances dirigeantes et les populations concernées » (Dubois, 2009). Leur rôle de définition pratique d'une politique, leur poids dans la diffusion de l'information et la compréhension des procédures par les publics, leur activité de sélection et de tri des bénéficiaires contribuent fortement à la définition de l'action publique, à son orientation et ses finalités.

L'attention au « niveau de la rue » a d'ailleurs amené certains chercheurs à ne pas s'en tenir aux statuts des exécutants de l'action publique pour penser la mise en œuvre de l'action publique. La pratique du « faire faire » passe même de plus en plus par la mobilisation de citoyens ordinaires pour accomplir l'action publique, certaines institutions dédiant formellement des ressources au recrutement et à la « fidélisation » de bénévoles, par exemple dans les politiques de solidarité. De même, de récentes recherches ont mis en évidence le fait que les dispositifs de démocratie participative en France n'ont plus tant pour logique de discuter les principes d'action que de faire participer les citoyens à leur exécution (Mazeaud, 2021). À l'image de l'entretien des parcs new-yorkais (Krinsky, Simonet, 2017), dont la réalisation par des acteurs aux statuts très différents met en lumière une appropriation par le service public d'un travail gratuit, qu'il soit contraint (les allocataires de l'aide sociale) ou volontaire (les bénévoles), il s'agit dans ce numéro thématique de considérer la diversification des acteurs, tout particulièrement des groupes professionnels, et les modalités d'incorporation de leur travail d'intermédiation dans la chaîne de production de l'action publique. Kristin Buvik s'attache à comprendre le respect des mesures de limitation de la consommation d'alcool à Oslo en observant le travail des serveurs, des inspecteurs des services sanitaires et des policiers (Buvik, 2015). Elle montre que chaque groupe professionnel est en prise à des dilemmes pratiques selon leurs conditions de travail, leurs interlocuteurs, la situation d'interaction mais aussi les objectifs parfois contradictoires des différentes facettes de leur métier et leur propre rapport à la consommation d'alcool. Dans les interactions de face-à-face avec les publics de l'action publique, chacun use d'un pouvoir discrétionnaire et produit des pratiques différenciées dans son application de la réglementation. Le résultat de cette enquête révèle une élévation significative du seuil de tolérance des exécutants de la politique de lutte contre l'alcoolisme, s'éloignant des injonctions initiales des décideurs politiques. Tout en mettant en évidence ce qui distingue les trois groupes professionnels étudiés dont deux ont un statut public, Kristin Buvik convie à considérer les employés de bar comme des *street-level bureaucrats* et avec les outils sociologiques de cette littérature (Buvik, Tutenges, 2018).

C'est à ce type d'invitation que ce dossier entend répondre. Le questionnement sur les relais consiste à élargir le spectre des « organisations de proximité » qui réalisent l'action publique (Brodin, Baudot, 2012) à des acteurs variés, y compris ceux dont le statut n'est pas public. Dans cette perspective, ce numéro thématique s'ouvre sur une enquête qui part d'un terrain circonscrit, une municipalité, pour saisir la fabrique locale de la politique d'accès aux soins pour les « précaires ». Cette entrée permet à Audrey Mariette et Laure Pitti d'appréhender conjointement la manière dont cette catégorie est travaillée par une vaste configuration d'acteurs : les directions hospitalière et municipale, les chargés de mission municipaux et associatifs, les médecins salariés et libéraux. L'intérêt de cette démarche est d'abord de s'affranchir des statuts d'emploi pour mieux appréhender la manière dont ils structurent les actions de ces multiples relais territorialisés des préconisations étatiques en matière de santé publique. Le traitement des enjeux sanitaires, de façon générale, donne bien à voir la façon dont certaines chaînes d'action publique mettent en jeu des frontières multiples, à l'image de la chaîne pénale, *a fortiori* quand elle intègre une dimension sanitaire, par exemple dans le cas des soins pénalement ordonnés. Le processus de relais achoppe sur l'enjeu de la transmission d'informations et sur la confrontation des secrets professionnel et médical en milieu fermé et ouvert. Ces dispositifs alliant justice pénale et santé mentale soulèvent des

difficultés pratiques quant aux moyens de concilier et d'articuler la loi, la clinique et l'éthique et interrogent la capacité des acteurs judiciaires, médicaux et sociaux à s'entendre sur un cadre de références partagé, à faire émerger un consensus d'action propre à assurer la complémentarité de leurs interventions et à ajuster leurs modes opératoires (Gautron, 2022).

Les processus d'intermédiation par des professionnels dédiés

Les dynamiques de rationalisation et de division du travail qui affectent nos sociétés ont favorisé le développement d'un ensemble de métiers de l'intermédiation. Dans la sphère marchande, ils visent à appairer l'offre et la demande, à l'image des critiques gastronomiques (Naulin, 2017), des agents artistiques (Naudier, 2013) ou des agents immobiliers (Bonneval, 2014). Les champs de production culturelle sont indissociables de circuits d'intermédiation, souvent différenciés, qui peuvent être appréhendés au prisme de la division sociale du travail de création, et qui correspondent à une variété de situations professionnelles, y compris des positions peu formalisées et peu reconnues, qui forment « les franges de l'intermédiation » (Jeanpierre, Roueff, 2014, p. 9). Dans la sphère publique, la différenciation croissante des univers sociaux a également aiguïté les enjeux de coordination (Lascoumes, 1996) et favorisé l'émergence de « convertisseurs spécialisés » (Roueff, 2013), d'acteurs dont l'activité consiste à construire des relations entre différentes sphères. Des intermédiations spécialisées sont même mises en place volontairement par des élites sectorielles pour assurer la transmission des objectifs des politiques publiques, à l'instar des conseillers agricoles (Brunier, 2016 ; Nicolas, 2018).

Différents auteurs se sont intéressés à cette position spécifique d'intermédiaire et l'ont théorisée, associant parfois les activités d'intermédiation à des figures d'entrepreneurs (pour une revue de ces figures d'entrepreneurs d'intermédiation dans la littérature de sciences sociales, voir Bergeron *et al.*, 2013). Ainsi, la notion d'intermédiaire concerne une pluralité d'acteurs dont l'activité professionnelle ou militante les conduit à nouer des relations avec des segments de l'administration (Nay, Smith, 2002). Ils se caractérisent par leur capacité à se poser en intercesseur entre des groupes, des organisations, des institutions et se distinguent en deux figures idéal-typiques : les courtiers, qui ont pour activité de chercher des solutions acceptables entre différents groupes aux positions éloignées ; les généralistes, qui construisent une intelligibilité commune entre des univers institutionnels de pratiques et de rationalités différenciées. Ces deux figures se retrouvent dans la distinction opérée par Latour (2006) entre l'intermédiaire (qui véhicule sans transformation) et le médiateur, qui distord et réorganise, plus proche du traducteur ou du recombineur (Callon, 1986). Les intermédiaires ont une aptitude à circuler d'une arène institutionnelle à l'autre, à intervenir dans différents espaces sociaux (Bierschenk *et al.*, 2000). Leur multipositionnalité apparaît comme une ressource importante pour participer à l'émergence d'un cadre cognitif commun entre différents groupes et jouer ainsi ce rôle de conciliateur. Lorsqu'ils sont entrepreneurs, ils peuvent recomposer un nouvel espace social dont ils sont le centre ou configurer leur entreprise en fonction de ce nouvel espace de décision (Bergeron *et al.*, 2013). L'expertise reconnue des professionnels, la maîtrise de savoirs spécialisés peuvent peser fortement sur l'action publique au point de la transformer, parfois de manière significative. Récemment, la notion de passeur a été définie, très largement pour la distinguer de celle de courtier (Jobard *et al.*, 2020). Pour Jobard *et al.*, les passeurs sont des acteurs intermédiaires du processus

de transfert des politiques publiques qui ont la particularité d'occuper simultanément deux positions : celle de producteur et diffuseur ou celle de diffuseur et récepteur. Les passeurs occupent ce rôle de manière secondaire à leur activité principale. Ils sont à la fois des acteurs moins visibles de l'action publique, plus secondaires et dont le rôle est souvent ponctuel. De ce fait, la définition des passeurs dépasse une approche élitare pour identifier les acteurs qui peuvent investir le rôle d'intermédiaire de manière provisoire et fragile, mais toujours volontairement. Si les situations et les activités qualifiées ici de relais présentent des points communs avec le travail des passeurs, elles s'en distinguent par leur caractère non systématiquement volontaire. De la même manière que les travaux sur le vote mettent en lumière, à côté d'intermédiaires institués et spécialisés comme les partis politiques, des effets sur les pratiques électorales de médiations informelles et pas nécessairement orientées explicitement ou prioritairement vers la mobilisation électorale (Barrault-Stella, Lehingue, 2020 ; Bracconnier, Dormagen, 2007), il nous semble pertinent d'envisager une gamme diversifiée de façons inégalement volontaires, conscientes et appliquées de relayer l'action publique.

C'est pourquoi, en complément de ces travaux, nous proposons de poursuivre le questionnement sur la diffusion de l'action publique, en envisageant d'autres situations d'intermédiation. Deux d'entre elles sont questionnées dans ce dossier. D'abord, les situations d'intermédiation contraintes, dans lesquelles des acteurs sont mobilisés sans consultation préalable, et souvent malgré eux, pour appliquer l'action publique. C'est le cas des cafetiers étudiés par Paco Rapin qui sont dans l'obligation de faire respecter des mesures sanitaires de lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme et les nuisances sonores dans leur établissement. C'est également la situation décrite par Marion Charpenel et Marion Rabier dans l'application en entreprise de l'égalité professionnelle, où l'agenda de travail des cadres RH est en partie défini par l'obligation de mettre en œuvre cette législation. Ensuite, ce dossier saisit des situations où l'État ouvre un « espace des possibles » et crée, de manière involontaire et parfois inattendue, les conditions d'émergence d'activités d'intermédiation. L'absence d'interdiction formelle, la reconnaissance implicite ou explicite des pouvoirs publics et des publics, opérationnalisent le fait que des acteurs non attendus soient des relais de l'État. C'est le cas des conseillers-experts juridiques japonais décrits par Amélie Corbel qui accompagnent des couples mixtes dans leur demande de titres de séjour. C'est le cas également des agents immobiliers qu'Eliza Benites Gambirazio et Loïc Bonneval observent, se faisant promoteurs d'incitations fiscales à l'investissement locatif. L'action publique fonctionne ainsi à travers le travail d'une nébuleuse d'auxiliaires aux statuts variés, qui ont un double rôle de réception et de retransmission de certains cadrages, de certaines causes, et qui participent à l'équipement normatif autant qu'instrumental de l'action publique.

Endosser le rôle de récepteurs-retransmetteurs des normes de l'action publique

Les travaux sur les *street-level bureaucrats* (Hupe *et al.*, 2016) sont particulièrement féconds pour penser leur rôle de récepteur et de (re)transmetteur de l'action publique. Mobilisant les outils de la sociologie du travail, de nombreuses ethnographies ont fait de la relation au guichet leur terrain d'enquête. Les dispositions et trajectoires des agents, leur position professionnelle dans l'organisation du travail sont mobilisées pour saisir les rapports de domination qui se donnent à voir dans leurs relations aux usagers et pour comprendre les

formes prises par leur pouvoir discrétionnaire (Lipsky, 2010 ; Spire, 2005). Des travaux de référence ont montré les effets de sélection, de (dé)priorisation, de filtrage découlant de pratiques professionnelles, d'intérêts professionnels spécifiques dans diverses bureaucraties publiques, et les modalités de tri des bénéficiaires du service public qui découlaient de ces pratiques, parfois guidées par des motifs de commodité, des instruments gestionnaires, ou des croyances investies par ces professionnels dans leur travail (Bélorgey, 2010 ; Bourgeois, 2019 ; Spire, 2005).

Dans le sillage de M. Lipsky, dont la définition de la *street-level bureaucracy* ne se limite pas aux guichets des administrations publiques, d'autres scènes ordinaires alimentent l'étude des formes de mise en œuvre de l'action publique, comme la salle de classe ou la rue. À propos des enseignants, il a été souligné qu'il pouvait exister un écart entre la perception de leur rôle institutionnel et professionnel et la façon dont ils l'endossent en pratique, entre les représentations qu'ils se font de leur mission et ce qu'ils font concrètement en situation (Douniès, 2020). Comme pour tous les groupes professionnels, les tâches sont hiérarchisées et certaines, comme l'enseignement moral et civique, même si elles apparaissent importantes, font l'objet de stratégies d'évitement intermittentes et sont des variables d'ajustement dépendantes des objectifs proprement scolaires. L'analyse des policiers de la brigade des stupéfiants et du proxénétisme donne à voir comment des catégories juridiques abstraites (le racolage, le proxénétisme) prennent forme dans le travail des acteurs sur le terrain. Les logiques interactionnelles et dispositionnelles de ces agents publics expliquent leur gestion différentielle des illégalismes sexuels et leur définition pratique de la prostitution (Mainsant, 2021). Plus largement, il a été montré que les fonctionnaires effectuant des tâches en extérieur disposaient d'une certaine marge de manœuvre conférée par l'éloignement (Cartier, 2003), d'ailleurs disputée par la managérialisation et le chronométrage (Jounin, 2021). En mobilisant la sociologie du travail, ces travaux ont montré l'importance d'analyser les divisions au sein des institutions et à l'intérieur d'un même service ; les situations de travail et les publics auxquels les agents se confrontent ; enfin leurs propriétés sociales, leurs trajectoires et leurs expériences de vie qui façonnent leurs pratiques et leurs perceptions du métier et, ce faisant, l'application des politiques publiques.

L'intérêt pour les agents de première ligne concerne aussi leur rôle de socialisation des individus qui se présentent à eux, socialisation aux attentes des services publics à leur égard, qui leur assigne une place et leur prescrit des comportements (Perrin-Heredia, 2013). Cette attention s'inscrit alors dans une problématique de la réception de l'action publique (Revillard, 2018). Sans nier le rôle structurant de la production des normes publiques, les travaux sur la réception insistent sur l'activité des récepteurs et les diverses modalités d'appropriation qui peuvent conduire à les subvertir, complètement ou partiellement, à s'en accommoder (Barrault, 2013), ou à les investir de manière hétérodoxe (Thin, 2010), modifiant ainsi le travail des acteurs de terrain qui, à leur tour, ajustent leurs pratiques. L'exploration des publics de l'action publique permet de saisir des façons de faire valoir ses droits (Siblot, 2006) ou de ne pas y recourir (Warin, 2011), de s'arranger avec le droit (Barrault-Stella, Spire, 2017), voire de le contourner (Herlin-Giret, 2017), ou encore les effets retours des politiques publiques sur les préférences politiques des citoyens (Dupuy, Ingelgom, 2016 ; Spire, 2016). Appliquée aux intermédiaires, l'analyse du rôle de récepteur et retransmetteur révèle un processus actif au cours duquel ils façonnent les savoirs, les normes, les pratiques

et se les approprient dans des contextes institutionnels spécifiques qui conduisent, en retour, à façonner les savoirs, les normes et les pratiques transférés (Clavier, 2013).

Cependant, les intermédiations produites par les agents de première ligne de l'administration s'exercent toujours dans un ordre institutionnel public. Quel que soit leur groupe professionnel d'appartenance, ils n'en restent pas moins des agents publics dont l'activité se déploie dans le cadre de l'ordre administratif auquel ils appartiennent. Que l'action soit déterminée par « les deux corps » de l'agent, incarnation de l'État et individu concret (Dubois, 1999), ou par la triple perception de son rôle – une autorité étatique, un professionnel, un citoyen en interaction régulière avec d'autres (Harrits, Ostergaard Moller, 2013) –, le lien à l'État est une propriété officielle, reconnue et déterminante de leur travail. La question reste entière de savoir comment ce travail de mise en œuvre de l'action publique est exécuté par des agents n'agissant pas dans cet ordre institutionnel, n'ayant ni l'éthos public, ni sa légitimité auprès des gouvernés.

Ce questionnement peut donc être encore davantage déplié s'agissant des relais plus feutrés de l'action publique, qui ne reçoivent pas forcément de script formel (programme scolaire, texte d'application...) exprimant les intentions et injonctions des gouvernants. L'attention que ce dossier entend porter à des agents de terrain qui ne relèvent pas d'un statut public et qui ne font pas profession de ce rôle d'intermédiation ouvre l'analyse à des situations complexes. Si l'action publique est diffusée, c'est en quelque sorte par surcroît, comme sous-produit de la poursuite d'autres objectifs professionnels. Réciproquement, l'activité professionnelle est irriguée par des objectifs d'action publique, ce qui peut l'influencer et amener ces professionnels à faire autre chose que leur métier tel qu'ils le concevaient initialement.

De la même façon que l'accès aux droits reproductifs suppose « d'avoir affaire à un médecin » (Memmi, 2003) ou que « la privatisation du divorce renforce les professionnels de l'après-rupture » (Biland, 2019), la réalisation de l'action publique implique la mobilisation de groupes professionnels, dans un cadre qui n'est pas nécessairement, ni entièrement organisé par les pouvoirs publics. Les articles réunis dans ce numéro cherchent à comprendre comment s'opère ce travail de réception et de retransmission par des acteurs pris dans des logiques publiques, professionnelles et individuelles souvent contradictoires. Ils donnent à voir la manière dont les attentes de l'action publique imprègnent les activités de travail de divers professionnels, comment elles sont subies ou utilisées, toujours filtrées par les enjeux propres à la profession concernée. En retour, à partir de ressources mais aussi de contraintes découlant d'objectifs politiques, concrétisées dans des mesures diverses d'action publique, ces relais sont susceptibles d'orienter des comportements et de faire évoluer des pratiques. Prêter attention à ces acteurs permet de complexifier et d'enrichir l'appréhension des dynamiques, régulièrement divergentes dans et entre les institutions (Heimer, 1999), qui traversent le processus d'action publique et informent les modalités concrètes de ses manifestations sociales.

Les enjeux de l'analyse des situations de relais de l'action publique : la portée de la régulation politique

Un des enjeux soulevés par ce dossier est d'envisager les pratiques d'intermédiation au regard de la plus ou moins grande autonomie/dépendance des groupes professionnels considérés à l'égard des pouvoirs publics, sur le plan des ressources économiques bien entendu, mais aussi des enjeux de reconnaissance, de validation des pratiques, de définition des normes professionnelles. De la même manière que des marges de manœuvre vis-à-vis des prescriptions initiales caractérisent la position des « professionnels dans l'État » (Bezes *et al.*, 2011), il paraît fructueux d'interroger la latitude, ses fondements et ses manifestations, de professionnels hors de l'État mais qui sont *de facto* appelés à relayer ses objectifs et les règles édictées par ses représentants officiels. En miroir, cette question renvoie à la capacité de l'État d'encadrer ce travail de relais. Alors que les recompositions de l'État impliquent un « travail de péréquation entre des ressources qui s'amenuisent » et une forme de gestion de la pénurie (Garcia, Pillon, 2021), le questionnement sur les modalités de relais de l'action publique par des intermédiaires externes s'inscrit fondamentalement dans l'exploration de la façon dont ces évolutions affectent la capacité d'action des pouvoirs publics. Le programme proposé par ce dossier vise donc à interroger ce que l'extériorité de ses relais fait à l'action publique, et notamment leur degré d'autonomie, leur *agency*, autant qu'à mesurer le pouvoir de contrôle que l'État parvient néanmoins à exercer. Au-delà des technologies de contrôle, plus ou moins bien maîtrisées par les bureaucraties d'État, et d'un suivi inégalement soucieux du déroulement des réformes, y compris celles portant sur le travail des administrations elles-mêmes (Breton, Perrier, 2018), c'est aussi la capacité relationnelle de l'État, c'est-à-dire sa capacité à tisser des liens hors de ses institutions formelles, au sein du monde social, qui peut fonder une partie de sa puissance.

Le relais comme extension de la capacité d'action des pouvoirs publics

King et Liebermann ont souligné que *l'a priori* tenace d'une faiblesse de l'État américain empêchait de voir les différents mécanismes, précisément des mécanismes relationnels, parfois inattendus, certes différents des instruments classiques de la bureaucratie weberienne (administratifs, formels et coercitifs), qui équipent sa capacité à agir. Et ce sont notamment les liens établis avec des acteurs privés, des groupes qui sont habituellement considérés comme ne faisant pas partie de l'État, qui soutiennent cette capacité d'agir, justement en constituant des relais (King, Lieberman, 2009). Certaines politiques dépendent en effet directement, dans la dynamique et l'étendue de leur diffusion, de la façon dont elles sont promues par des intermédiaires marchands (Pollard, 2018), qui peuvent même réorienter en partie les objectifs d'un programme en pesant sur les formes et les quantités de sa réalisation (Piganiol, 2021). Des travaux montrent ainsi comment certains dispositifs légaux permettent, moyennant des ajustements et des apprentissages, des rapprochements coopératifs entre des pouvoirs publics et des acteurs économiques. Les logiques économiques sont des leviers pour l'action publique. Le gouvernement par les labels est une forme d'action publique par laquelle l'État joue sur les rapports concurrentiels entre des acteurs privés, leur volonté de se distinguer pour certains, d'imiter les pratiques enviables pour

d'autres, pour orienter leur action vers des objectifs collectivement bénéfiques (Bergeron *et al.*, 2014). Il peut donner lieu à des phénomènes de « capture » des intérêts, y compris par l'État (Dubuisson-Quellier, 2017) : jouant des logiques de concurrence entre les acteurs, de leur attention à la construction d'une identité valorisable et valorisée, des relations de pouvoir entre les distributeurs et les fournisseurs, les pouvoirs publics dirigent l'action privée et s'appuient sur elle pour favoriser la mise en place de politiques publiques.

Le redéploiement des modes de gouvernement (Leibfried *et al.*, 2015) n'implique donc pas la perte de capacités d'action et les formes de délégation d'une partie des attributions publiques permet au contraire de maintenir une emprise, parfois même en consolidant le pouvoir étatique (Hibou, 1999, 2012). Il a été rappelé que les réformes managériales, si elles pouvaient impliquer le rétrécissement de la sphère publique dans certains secteurs, types d'emplois ou missions, passaient souvent par le renforcement des « bureaucraties de contrôle » (Hood *et al.*, 1999) et la prolifération d'instruments de pilotage et d'encadrement. La caractéristique des multiples modalités de partage public-privé est qu'elles sont souvent formalisées, encadrées par des procédures, notamment de délégation, de contractualisation, de concession, ou encore de labellisation. C'est une « bureaucratisation au carré » qui s'opère (Bezès, 2014, 2020) : le gouvernement par la performance repose sur des équipements et des instruments rationnels dont la croyance centrale est la recherche de l'adéquation des moyens aux fins poursuivies qui se vérifie par des dispositifs quantifiant l'atteinte des réalisations sur la base d'indicateurs. Les informations recueillies servent alors à la fois à contrôler les prestataires sur la mise en œuvre des objectifs fixés, à assurer le suivi des performances, à évaluer l'allocation des ressources suivant les résultats et à proposer de nouveaux choix d'action publique. Les recompositions de l'État montrent alors deux évolutions majeures : la capacité de l'État à agir indirectement, à piloter l'action plus qu'à la réaliser et, en parallèle, à renforcer ses instruments de contrôle et d'évaluation. Autant d'instruments de pilotage qui participent à la standardisation de l'offre de prestation et des formes de structures candidates. Dans l'espace associatif, l'évolution des modes de financement, des subventions publiques, des règles de la commande publique, des formes attendues de réponses aux appels d'offre et des contrôles budgétaires, tend à favoriser un mouvement de concentration des associations et d'alignement des pratiques associatives sur celles des administrations (Tchernonog, 2019). De fait, les pouvoirs publics façonnent les acteurs privés qui mettent en œuvre l'action publique créant une « régulation concurrentielle subventionnée dans un cadre fortement administré » (Berthet, Bourgeois, 2017). Dans le secteur privé, ce même phénomène s'observe, les entreprises s'adaptant aux conditions dans lesquelles l'État structure les marchés (Fligstein, 2001). Dans certains cas, des acteurs privés manifestent une résistance à la délégation de responsabilités, en particulier quand ces dernières affectent leurs conditions de travail, leurs résultats économiques, ou encore sont perçues comme du « sale boulot » (Guenebeaud, 2019). Dans d'autres, comme pour la profession d'architecte, la commande publique est l'activité professionnelle la plus recherchée et valorisée, elle est une référence pour les professionnels, son importance symbolique étant bien supérieure à son poids économique dans le marché du travail (Champy, 2001).

Ces modalités d'action posent à nouveau la question de l'évitement du blâme lié à la décision publique (Weaver, 1986). Pour Vincent Dubois, la formulation de cadres généraux et flous et la délégation de l'application concrète de l'action publique a pu être assimilée à une « ruse de la mise en œuvre » permettant de reporter le blâme sur les agents de terrain

(Dubois, 2010), dont M. Lipsky souligne que la surexposition à la critique est une caractéristique de leur position. Pour la strate politique élue, la mise à distance n'induit pas mécaniquement de perte de pouvoir et peut même la protéger, voire la renforcer, en diluant la perception des responsabilités et en détournant les mécontentements. Pourtant, selon une récente étude sur la prise en charge de la crise financière et de la crise migratoire par l'Union européenne, cette ruse est moins opérante lorsque les agents sont indépendants des pouvoirs publics (Heinkelmann-Wild *et al.*, 2021). La situation paradoxale des acteurs qui relayent l'action publique, en première ligne dans l'expérience concrète du pouvoir d'État par les gouvernés mais non désignés officiellement comme représentants de l'État, contribue certainement à opacifier l'exercice du pouvoir politique, à brouiller la perception des rôles et des responsabilités. Le questionnement sur les relais de l'action publique ouvert dans ce dossier vise donc aussi à saisir ce que ce type de maillage, qui éloigne formellement la réalisation de l'action publique non seulement de la sphère décisionnelle mais de la sphère publique elle-même, fait à la légitimation de l'État.

Autonomie d'action des groupes professionnels et reproduction de l'ordre social

Pour certains auteurs, les professions instituées ont une capacité à structurer l'action publique, par leur pouvoir de définition des savoirs et des savoir-faire légitimes et par leur position centrale dans les organisations de régulation d'un secteur d'action publique (Scott, 2008). Dans d'autres situations, ce sont les capacités d'action de l'État qui structurent et renforcent les groupes professionnels (Larson, 1977) : le processus de professionnalisation des psychologues en France est largement dépendant du recours accru à l'expertise psychologique au sein des administrations publiques dans la première moitié du xx^e siècle (Le Bianic, 2013) ; l'uniformisation de la formation et du statut des conservateurs de musées est rendue possible par les réformes statutaires dans la fonction publique (Hénaut, Poulard, 2018).

La variété de ces situations a pu être appréhendée par la notion d'écologies liées, permettant d'analyser la façon dont deux écologies (c'est-à-dire deux systèmes d'actions, de positions et de relations dans un jeu, celle des rapports entre les professions et celles des différents organes de l'État, auditaires des groupes professionnels), sont interdépendantes (Abbott, 2005). L'articulation entre politiques publiques et logiques professionnelles invite à questionner l'interdépendance des espaces professionnels et de l'action publique, leurs recouvrements mutuels, leurs enchevêtrements (Le Bianic, Vion, 2008 ; Bajard *et al.*, 2018). Les concurrences sur la répartition des compétences, les luttes de définition sur le contenu du travail (Albiston, 2005), l'établissement de pratiques professionnelles légitimes adossées à des savoirs spécifiques, sont autant d'enjeux qui travaillent les groupes professionnels (Demazière, Gadéa, 2009) et les manières très diverses dont ils peuvent endosser un rôle d'auxiliaire de l'action publique. Il apparaît dès lors essentiel, *a fortiori* quand les relations ne sont pas, ou pas seulement, procéduralisées et que les contrôles sont aléatoires, de comprendre comment s'opèrent les liens entre écologies étatique et professionnelle, ce qui en constitue et en travaille les frontières et les charnières, y compris en décelant les ambivalences qui rendent possibles des appropriations différenciées, quoique simultanées, de ces charnières (Gay, 2021). Cheviller les logiques professionnelles et étatiques n'est pas sans

poser des problèmes pratiques, des dilemmes, déjà soulevés dans d'autres travaux. Les situations professionnelles concrètes, la position d'acteur de marché, la relation de clientèle, la contrainte autant que le souhait d'assurer ou d'accroître un profit apparaissent comme autant de paramètres de la façon dont des acteurs professionnels non publics relayent l'action publique, d'autant plus lorsqu'ils sont rarement en contact avec les pouvoirs publics.

Alors même que nombre d'objectifs supposent, pour se réaliser dans le monde social, d'être relayés par des groupes professionnels, leur prise en compte implique souvent des compromis avec les logiques propres aux métiers concernés. La position double de cible et de relais implique une série d'appropriations qui organisent une requalification pratique des prescriptions des institutions publiques. Les modalités d'enrôlement, plus ou moins avérées et maîtrisées, de ces agents interrogent : comment reçoivent-ils, dans tous les sens du terme, les objectifs de l'action publique ? Qu'identifient-ils comme étant des règles à appliquer et plus encore à faire appliquer ? Quelle compréhension en ont-ils ? Comment accommodent-ils cette perception aux logiques propres à leur activité professionnelle, à leur identité sociale ? Quelle requalification, redéfinition en découle ? Comment font-ils avec, en pratique ? Quels savoirs, quelles ressources, quelles circulations, quels filtrages, quels tris, quelles réappropriations accompagnent leur contribution ? Quels freins (cognitifs, normatifs, pratiques, institutionnels) entravent la réappropriation de certains objectifs (Perrier, 2015) ? Quels sont les cadres, les contraintes, les ressorts pratiques de ces apprentissages (Breton, 2014) ? Enfin, selon quelles modalités et avec quelle efficacité ces relais sont-ils suscités, alimentés, contrôlés (Chiarello, 2015) ? De quelle manière leur activité professionnelle, leurs temporalités, les formes et les ressorts de leur légitimité jouent dans la mise en œuvre de l'action publique ?

Ces professionnels constituent des agents de la circulation de préoccupations d'État dans la société sans pour autant que ce dernier inspecte et évalue de manière systématique leur action, ce qui les rend particulièrement autonomes et interroge leur pouvoir discrétionnaire dans l'application des règles. Cadrés (par exemple par la loi), mais pas nécessairement encadrés, les acteurs envisagés ici sont amenés à relayer l'action publique en inventant un rôle aux prescriptions diffuses, aux attentes floues et variables. De riches enquêtes sociologiques ont bien mis en lumière le rôle de professionnels du droit dans le gouvernement de la vie privée (Bessière, Gollac, 2020 ; Biland, 2019) et alimente un questionnement sur les limites jusqu'auxquelles les régulations étatiques peuvent aller et la façon dont des acteurs relais peuvent prolonger leur portée. Si des effets de pédagogie de l'ordre social (Rozier, 2014), d'ajustement des espérances à un certain espace des possibles (Zunigo, 2008), de production du consentement (Dubois, 2021), d'infériorisation sociale dans et par l'assignation résidentielle (François, 2014) ont pu être associés au travail d'agents de terrain des services publics, ce même type d'influence exercée par des acteurs privés sans « corps étatique »⁴ mérite d'être interrogé, et notamment au regard des mécanismes d'autorité qui la sous-tendent.

L'étude de ces situations d'intermédiation permet également d'envisager ces relais comme des prescripteurs (Hatchuel, 1995). Pour une même politique publique, ce rôle de

4. Donc sans cet « ensemble de ressources spécifiques autorisant leurs détenteurs à dire ce qui est bien pour le monde social dans son ensemble, à énoncer l'officiel avec la force de l'officiel » (Bourdieu, 2012, p. 60).

prescripteur est investi différemment selon le statut d'emploi, l'organisation interne du groupe professionnel et la position sociale des acteurs (Selponi, 2017). Le filtrage qui en résulte modifie les formes et la signification prises par l'action publique. Par exemple, le travail d'encadrement des habitants du parc social peut se teinter de vision réhabilitatrice lorsqu'il est exécuté par les professionnels les plus dotés socialement (chargés de mission, directeurs de services municipaux), tandis que, pour les professionnels ayant des positions sociales et résidentielles plus proches des habitants (comme les gardiens d'immeubles HLM), elle renforce des hiérarchies internes des catégories populaires (Habouzit, 2017). La situation d'emploi des intermédiaires est d'ailleurs un paramètre important des processus de relais, car elle joue sur la légitimité professionnelle des acteurs, leur capacité de distanciation aux normes promues, la définition de leur rôle et de leurs actions, que ce soit des développeurs territoriaux (Taiclet, 2018) ou des conseillers en démocratie participative (Mazeaud, Nonjon, 2018). Dans le cas des consultants privés en établissement hospitalier, la rivalité et les enjeux de concurrence sont exacerbés, comme le travail continu pour légitimer leur position et leur activité, soumises à la concurrence des appels à projets (Bélorgey, 2010). Ces situations d'intermédiation contribuent à imprégner l'action publique d'idéologies professionnelles et à irriguer de croyances, plus ou moins mythiques mais structurantes, comme cela a été montré à propos des politiques territoriales (Arnaud *et al.*, 2007 ; Desage, Godard, 2005).

Les conclusions des articles de ce dossier ne sont pas univoques : si les professionnels s'éloignent des finalités de l'action publique, ils reproduisent tout de même un ordre social légitime. Les normes sanitaires, les normes économiques, le logos gestionnaire les pénètrent et les éloignements qu'ils opèrent de l'action publique spécifique qu'ils doivent mettre en œuvre se font, de manière parfois paradoxale, dans le respect des normes dominantes de la société. Le travail d'un certain nombre de professionnels constitue une des mailles de diffusion, très souvent de retraduction, qui contribue à l'atterrissage des normes et à leur acclimatation dans le monde social, éventuellement en constituant des accommodements qui, plutôt que de les contourner univoquement, dans une logique de marché noir, entretiennent leur existence en facilitant leur appropriation. Viviana Zelizer a par exemple mis en lumière, à propos de l'adoption, la façon dont toute une chaîne de transactions marchandes, rémunérant des intermédiaires au titre de leur activité professionnelle, contribuait à donner un prix à ce qui ne saurait en avoir, à monétiser le processus d'adoption sans remettre en cause les normes tant légales que morales qui interdisent de vendre ou d'acheter un enfant. L'intervention des intermédiaires professionnels fait exister un « marché séparé », « révisé et légitime », pour les échanges d'enfants, qui reste compatible à la fois avec la loi et avec la valeur affective « sans prix » attribuée à l'enfant. Les prix formés sur ce marché de l'adoption étant déterminés par des logiques économiques mais aussi des éléments culturels et moraux, le passage par des professionnels contribue à désamorcer l'intolérable et à rendre le processus légitime, tout en procédant à l'appariement de différents types de normes et de critères de valeur (Zelizer, 1992). Les problèmes éthiques et les controverses morales que la mise en marché de certains biens engendre, montrent que les frontières entre le marchand et le non marchand sont mouvantes, dépendantes des formes prises par le marché, des dispositifs rendant légitimes les transactions et surtout de la manière dont les professionnels parviennent à refroidir ou incorporer la critique et à légitimer leur action (Anteby, 2010 ; Steiner, Trespeuch, 2014).

L'attention aux situations et aux activités de relais, en intégrant une grande diversité de statuts des intermédiaires, permet de saisir les effets du caractère composite du processus de diffusion des normes étatiques. La légalisation du cannabis au Canada depuis 2018 illustre spectaculairement les variations d'effets d'une décision centrale en fonction du « mix » de relais dont elle fait l'objet. Si la décision de levée de la prohibition est prise par le gouvernement fédéral, les modèles de mise en œuvre sont renvoyés aux Provinces. Chacune favorise différemment la distribution par des magasins publics ou par des commerçants privés, restreint plus ou moins les latitudes d'usage des produits par les individus dans les espaces publics (Gourdet *et al.*, 2021). De fait, les pouvoirs publics locaux ouvrent des possibilités différenciées de développement des marchés et d'usage des produits, en fonction notamment des modalités de relais qu'ils choisissent. Et les effets (économiques, sanitaires, sociaux, territoriaux) de la régulation varient selon le type de relais qui la font exister. De ce point de vue, la prise en compte des dynamiques variées, parfois diffuses, par lesquelles l'action publique est relayée se révèle fructueuse pour mesurer la portée de la régulation politique.

Présentation des articles

L'analyse des acteurs relais des politiques de santé d'Audrey Mariette et de Laure Pitti ouvre ce dossier. L'intérêt de leur démarche est d'abord de s'affranchir des statuts d'emploi pour, ensuite, mieux les appréhender. En étudiant la mise en œuvre des permanences d'accès aux soins (PASS) en milieu hospitalier, puis en ambulatoire dans une commune de Seine-Saint-Denis, elles interrogent la manière dont la catégorie de « précaires » est travaillée par une vaste configuration d'acteurs publics et privés engagés dans ces dispositifs. Certains sont connus, participent aux réunions relatives aux PASS comme les chargées de mission municipales et associatives, les médecins hospitaliers, salariés ou bénévoles dans un centre de santé associatif. D'autres sont moins visibles, comme ces médecins libéraux sollicités pour soigner, dans leurs cabinets, des patients en attente de rendez-vous PASS. Tous sont pris dans des chaînes d'interdépendance, des logiques de dépendance, de concurrence et de coopération dans le travail concret de prise en charge des précaires. Selon leur statut, leur contexte de travail et leurs trajectoires, les possibilités de valorisation professionnelle de leur activité, les rétributions matérielles et symboliques de leur action varient. Quelles que soient leurs différences de positions professionnelles, de statuts, de trajectoire, les groupes professionnels structurent et définissent en pratique une politique de prise en charge médicale des précaires marquée par l'engagement dans la réduction des inégalités sociales de santé.

L'articulation des logiques professionnelles, économiques, et étatiques multiplie les dilemmes moraux mais tout autant les problèmes pratiques. La position des acteurs dans l'organisation du travail, la multiplicité de leurs tâches, les contraintes temporelles apparaissent comme autant de paramètres à prendre en compte pour comprendre la façon dont des acteurs professionnels non publics relayent l'action publique. L'article de Marion Charpenel et Marion Rabier montre une situation inattendue où, alors que le cadrage par l'État, en l'occurrence via la loi, de la politique d'égalité professionnelle laisse volontairement une marge de manœuvre

encourageant les adaptations locales, le travail d'intermédiation des agents des ressources humaines révèle une tendance à l'isomorphisme qui s'explique précisément par la dynamique de relais dans les entreprises. Alors même que les acteurs ont la possibilité de modeler l'action publique, ils ne la saisissent pas, privilégiant le mimétisme et une standardisation des textes au plus près des guides de bonnes pratiques produits par l'administration. En pratique, l'application de l'égalité femme-homme par les managers et les services de ressources humaines privilégie des dispositifs éprouvés de gestion individualisée du personnel et des routines donnant à voir l'emprise du logos gestionnaire. On observe alors une situation paradoxale dans laquelle la conformation aux recommandations de bonnes pratiques de l'administration s'interprète comme une moindre application de la loi, tout au moins de son esprit.

Le cas des patrons de bar étudiés par Paco Rapin illustre bien la cascade de filtres et d'arbitrages qui forment la trame de l'application de l'action publique par des acteurs privés, ici des petits commerçants, dont l'environnement de travail est structuré par l'État sans qu'eux-mêmes soient disposés à le représenter. Cibles des politiques de santé, ils ont pour obligation de contrôler la consommation d'alcool et de tabac dans leurs établissements. Leur autonomie dans l'application des règles se négocie avant tout avec le voisinage de leur établissement dont l'action de signalement et de dépôt de plainte peut contraindre les agents de police à intervenir. Les interactions avec les forces de l'ordre sont toutefois rares, une forme de *working with blinders* (travail avec des œillères), déjà exposée par Kristin Buvik sur les patrouilles de police de nuit d'Oslo, s'imposant dans l'activité de ces agents (Buvik, 2016). C'est donc avant tout avec le voisinage et la clientèle que se bricole l'action publique, chacun participant à définir les comportements légitimes et acceptables en fonction des situations locales. La facilité avec laquelle certaines règles de santé publique sont appliquées et acceptées dans les cafés et les bars dépend alors de leur convergence avec les logiques professionnelles, les relations économiques engagées, les formes de sociabilités, des enjeux réputationnels du commerce et du commerçant, les normes dominantes localement. Lorsque les règles de droit ont une dimension hégémonique (Silbey, 2018), elles sont considérées comme évidentes, ne nécessitant pas de rappel, elles vont de soi. En revanche, lorsqu'elles sont moins acceptées et intériorisées, elles font l'objet d'une application négociée, comme ce peut être le cas de l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Les deux derniers articles du dossier donnent à voir des situations dans lesquelles l'activité de relais participe d'une démarche de création ou de conquête d'un marché, visant à tirer profit de l'exercice même d'une démarcation, à tout le moins d'une distance entre l'État, ses bureaucrates, et les gouvernés. Amélie Corbel, à propos des experts juridiques au Japon, montre précisément les effets de ce jeu sur les frontières (institutionnelle et nationale) par des acteurs privés dont la position professionnelle est largement définie par leur proximité avec l'administration. Celle-ci constitue à la fois une ressource (en leur conférant une fraction de marché, un rôle, des connaissances permettant de faire leur travail) mais peut-être aussi une contrainte, en tout cas un facteur de dévalorisation dans l'espace des métiers du droit (où « l'indépendance » est susceptible d'être valorisée). Ni prestataires de service de l'État, ni militants de la cause des étrangers, ces professionnels du droit ont élargi leurs services et proposent de rédiger les demandes de titres de séjour et de prodiguer des conseils juridiques à des couples mixtes. Le caractère marchand de leur activité révèle une offre de service plus importante que la demande, mais qui parvient à trouver son public parmi les couples qui ont déjà essuyé un refus de titre de séjour du bureau de l'immigration.

Dans le prolongement des travaux sur les intermédiaires du droit de la migration (Miaz *et al.*, 2021), Amélie Corbel élargit la palette des professionnels intervenant dans la définition et la production des politiques migratoires et introduit une différence majeure avec les situations étudiées dans le cas d'intermédiaires associatifs : si ces derniers ne procurent leur aide qu'aux dossiers conformes aux attentes administratives et ont un souci de crédibilité auprès de l'administration, les conseillers-experts japonais ont avant tout le souci de délivrer une prestation à leurs clients. La modulation du prix de la prestation en fonction des chances de succès de la demande et du temps de travail nécessaire à rendre crédible le dossier révèle les enjeux spécifiques de ces acteurs. Plus les chances d'aboutir des dossiers sont faibles, plus les conseillers modèlent leur présentation de soi, orientent les pratiques et les modes de vie de leurs clients pour les conformer aux attentes anticipées de l'administration. En pratique, ils durcissent les normes conjugales et genrées dominantes qui sous-tendent la politique d'immigration japonaise.

Enfin, l'article d'Eliza Benites et Loïc Bonneval analyse une autre activité professionnelle rendue possible par l'action publique. Ils étudient la façon dont des agents immobiliers relaient les dispositifs de défiscalisation dans l'immobilier locatif, poussés par des considérations économiques, typiques de la façon dont les acteurs de marché s'emparent de dispositifs légaux (Stryker, 2003). En travaillant à la fois ce que la mobilisation de ces dispositifs fait à un segment spécifique d'activité et ce que les professionnels de l'immobilier font à cette action publique, leur analyse clôt ce dossier sur l'articulation de la sociologie des groupes professionnels et de l'action publique. Leur expertise du marché de l'immobilier et les prestations annexes qu'ils proposent en sus de l'achat d'appartement (prise en charge des démarches administratives liées à la fiscalité des biens, réalisation des travaux et de l'entretien, services de conciergerie, gestion locative) participent à l'enrôlement des ménages dans des projets de défiscalisation et leur permet de se distinguer de leurs concurrents sur ce segment d'activité : les banquiers et les conseillers en patrimoine. Leur stratégie de captation des clients, dont le dénominateur commun est d'être des contribuables, valorise une rhétorique rentière, s'appuyant sur le présupposé de l'investissement dans la pierre comme valeur refuge. Leurs pratiques commerciales constituent un rouage essentiel de la politique de logement et, plus largement, de la diffusion de la financiarisation ordinaire des ménages. Les intermédiaires privés apparaissent ainsi doublement acteurs relais des politiques publiques : à la fois comme promoteurs de dispositifs des politiques du logement, mais aussi comme diffuseurs d'un *ethos* économique consonant avec le déclin du rôle assurantiel de l'État social défini par la notion d'*Housing Asset Based Welfare* (Doling, Ronald, 2010), une prévoyance individuelle fondée sur les actifs immobiliers.

Ce dossier donne à voir des cas contrastés de groupes professionnels différemment et inégalement disposés à réceptionner et relayer les normes de l'action publique, à se considérer légitimes à le faire et à se penser comme ses intermédiaires. Les conclusions des articles rassemblés dans ce dossier ne sont pas univoques et laissent apparaître des transformations des objectifs politiques, déformés par les intermédiaires. Il n'en demeure pas moins que les normes qui s'imposent dans ces situations professionnelles demeurent des normes économiques, gestionnaires, conjugales, comportementales dominantes et, ce faisant, les professionnels étudiés participent à la reproduction de l'ordre social. Si l'on retient le caractère central du capital symbolique dans la constitution de l'État (Bourdieu, 2012), le pouvoir des gouvernants étatiques dépend alors de la capacité de diffusion dans le monde

social de principes de légitimation, de classement, de hiérarchisation, de systèmes de croyances qui entretiennent, avec plus ou moins d'efficacité, le consentement des populations. Par certains aspects, le pouvoir de l'État se joue aussi dans l'imprégnation du tissu social par les normes sociales et politiques, dont des professionnels sont un des vecteurs, qu'ils s'emploient à les relayer en s'érigeant en leaders d'opinion, en émetteurs de conseils, mises en garde et recommandations, ou qu'ils s'en trouvent être les relais *de facto*. En élargissant l'analyse à des institutions et des groupes professionnels qui, de manière secondaire à leur activité, « prennent leur part » du gouvernement de la société, les articles de ce numéro participent aux réflexions sur le processus d'étatisation.

Caroline Frau

Université Lyon 2, TRIANGLE (UMR 5206)
caroline.frau@univ-lyon2.fr

Anne-France Taiclet

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP) (UMR 8209)
aftaiclet@univ-paris1.fr

Bibliographie

- ABBOTT, A. D. (1988), *The System of Professions. An Essay on the Division of Expert Labor*, Chicago (Ill.), The University of Chicago Press.
- ABBOTT, A. D. (2005), « Linked Ecologies: States and Universities as Environments for Professions », *Sociological Theory*, 23 (3), p. 245-274.
- ALBERTI, C. (2019), « Sous-traitance et bureaucratisation néo-libérale : une analyse de l'interface de la distance dans l'accueil des demandeurs d'asile », *Lien social et politiques*, 83, p. 123-143.
- ALBISTON, C. (2005), « Bargaining in the Shadow of Social Institutions: Competing Discourses and Social Change in Workplace Mobilization of Civil Rights », *Law and Society Review*, 39 (1), p. 11-50.
- ALDRIN, P., VANNETZEL, M. (2019), « Dans les lisières. Une sociologie des acteurs secondaires de la politique dans deux petites villes françaises », *Politix*, 128, p. 31-63.
- ALFORD, J. (2014), « The Multiple Facets of Co-Production: Building on the Work of Elinor Ostrom », *Public Management Review*, 16 (3), p. 299-316.
- ANSALONI, M., SMITH, A. (2017), « Des marchés au service de l'État ? », *Gouvernement et action publique*, 4 (4), p. 9-28.
- ANTEBY, M. (2010), « Markets, Morals and Practices of Trade: Jurisdictional Disputes in the US Commerce of Cadavers », *Administrative Science Quarterly*, 55 (4), p. 606-638.
- ANTICHAN, S., MAGNON-PUJO, C. (2021), « Les espaces sociaux du gouvernement international de la violence », *Critique internationale*, 92, p. 9-22.
- ARNAUD, L., LE BART, C., PASQUIER, R. (2007), *Idéologies et action publique territoriale. La politique change-t-elle encore les politiques ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- ARTIOLI, F. (2017), « Les politiques de retrait territorial de l'État. Réformes de la carte militaire et gestion des mobilisations locales (1989-2012) », *Gouvernement et action publique*, 6 (1), p. 81-106.
- BAJARD, F., CRUNEL, B., FRAU, C., NICOLAS, F., PARENT, F. (2018), *Professionnalisation(s) et État. Une sociologie politique des groupes professionnels*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- BARRAULT, L. (2013), *Gouverner par accommodements. Stratégies autour de la carte scolaire*, Paris, Dalloz.
- BARRAULT-STELLA, L., LEHINGUE, P. (2020), « Affinités électorales, intermédiations politiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 232-233, p. 4-13.
- BARRAULT-STELLA, L., SPIRE, A. (2017), « Quand les classes supérieures s'arrangent avec le droit », *Sociétés contemporaines*, 108, p. 5-14.
- BARRIER, J., PILLON, J.-M., QUÉRÉ, O. (2015), « Les cadres intermédiaires de la fonction publique. Travail administratif et recompositions managériales de

l'État », *Gouvernement et action publique*, 4 (4), p. 9-32.

BEAUVALLLET, W., MICHON, S. (dir.) (2017), *Dans l'ombre des élus. Une sociologie des collaborateurs politiques*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

BELORGEY, N. (2010), *L'Hôpital sous pression, enquête sur le « nouveau management public »*, Paris, La Découverte.

BERGERON, H., CASTEL, P., DUBUISSON-QUELLIER, S. (2014), « Gouverner par les labels. Une comparaison des politiques de l'obésité et de la consommation durable », *Gouvernement et action publique*, 3 (3), p. 7-31.

BERGERON, H., CASTEL, P., NOUGUEZ, É. (2011), « Un entrepreneur privé de politique publique : la lutte contre l'obésité entre santé publique et intérêt privé », *Revue française de science politique*, 61 (2), p. 201-230.

BERGERON, H., CASTEL, P., NOUGUEZ, É. (2013), « Éléments pour une sociologie de l'entrepreneur-frontière. Genèse et diffusion d'un programme de prévention de l'obésité », *Revue française de sociologie*, 54 (2), p. 263-302.

BERTHET, T., BOURGEOIS, C. (2017), « Quand l'État fait son marché, quels effets pour les opérateurs ? Genèse et mise en œuvre de la sous-traitance dans la politique de l'emploi (1945-2014) », *Gouvernement et action publique*, 6 (4), p. 75-99.

BESSIÈRE, C., GOLLAC, S. (2020), *Le Genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, Paris, La Découverte.

BEZES, P. (2009), *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, Presses universitaires de France.

BEZES, P. (2014), « Les rationalisations des bureaucraties. Perspectives weberiennes sur la nouvelle gestion publique », mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Paris, Sciences Po.

BEZES, P. (2020), « Le nouveau phénomène bureaucratique. Le gouvernement par la performance entre bureaucratisation, marché et politique », *Revue française de science politique*, 70 (1), p. 21-47.

BEZES, P., DEMAZIÈRE, D., LE BIANIC, T., PARADEISE, C., NORMAND, R., BENAMOUZIG, D., PIERRU, F., EVETTS, J. (2011), « *New Public Management* et professions dans l'État : au-delà des oppositions, quelles recompositions ? Introduction », *Sociologie du travail*, 53 (3), p. 293-348.

BIERSCHENK, T., CHAUVEAU, J.-P., OLIVIER DE SARDAN, J.-P. (dir.) (2000), *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris, Karthala.

BILAND, É. (2019), *Gouverner la vie privée : l'encadrement inégalitaire des séparations conjugales en France et au Québec*, Lyon, ENS Éditions.

BOELAERT, J., MICHON, S., OLLION, É. (2017), *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*, Paris, Raisons d'agir.

BONNEVAL, L. (2014), « Les tiers dans le choix du logement. Comment les agents immobiliers contribuent à l'élaboration des projets résidentiels », *Espaces et sociétés*, 156-157, p. 145-159.

BORIS, E., STEUERLE, E. (eds) (2017), *Nonprofits and Government. Collaboration and Conflict*, Londres, Rowman & Littlefield.

BORRE, O., SCARBOROUGH, E. (eds) (1998), *The Scope of Government*, Oxford, Oxford University Press.

BOULLIER, H. (2019), *Toxiques légaux. Comment les firmes chimiques ont mis la main sur le contrôle de leurs produits*, Paris, La Découverte.

BOULLIER, H., HENRY, E. (2020), « L'expertise chimique sous emprise industrielle. Quand la gestion des conflits d'intérêt masque inégalités et rapports de pouvoir », *Sciences sociales et santé*, 38 (3), p. 49-76.

BOURDIEU, P. (2012), *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Seuil-Raisons d'agir.

BOURGEOIS, M. (2019), *Tris et sélections des populations dans le logement social. Une ethnographie comparée de trois villes françaises*, Paris, Dalloz.

BOURGEOIS, L., LIÈVRE, M. (2019), « Les bénévoles, artisans institutionnalisés des politiques migratoires locales ? », *Lien social et politiques*, 83, p. 184-203.

BOVAIRD, T. (2013), « Context in Public Policy: Implications of Complexity Theory », in POLLITT, C. (ed.), *Context in Public Policy and Management: the Missing Link?*, Cheltenham, Edward Elgar, p. 155-177.

BRACONNIER, C., DORMAGEN, J.-Y. (2007), *La Démocratie de l'abstention*, Paris, Gallimard, coll. « Folio actuel ».

BRETON, É. (2014), « Répondre à l'appel (à projets). Récits d'un apprentissage silencieux des normes de l'action publique patrimoniale », *Politix*, 105, p. 213-232.

BRETON, É., PERRIER, G. (2018), « Politique des mots d'ordre réformateurs. Le travail administratif face aux injonctions modernisatrices de l'État », *Politix*, 124, p. 7-32.

BRISAUD, C. (2021), « Des objectifs sanitaires à la rationalité budgétaire. La mise en marché des systèmes de santé saisie par la quantification », *Revue française de socio-économie*, 26, p. 27-46.

BRODKIN, E. (2011), « Policy Work: Street-Level Organizations Under New Managerialism », *Journal*

- of *Public Administration Research and Theory*, 21 (2), p. 253-277.
- BRODKIN, E. (avec BAUDOT, P.-Y.) (2012), « Les agents de terrain, entre politique et action publique », *Sociologies pratiques*, 24, p. 10-18.
- BRUNIER, S. (2016), « Des intermédiaires sur mesure. Les conseillers agricoles ont-ils été des modernisateurs (1945 - années 1970) ? », *Gouvernement et action publique*, 5 (3), p. 59-81.
- BUVIK, K. (2015), *Everybody is Drunk: Street-level Alcohol Policy in Oslo*, doctorat de sciences sociales, Oslo, Université d'Oslo.
- BUVIK, K. (2016), « The Hole in the Doughnut: A Study of Police Discretion in a Nightlife Setting », *Policing and Society*, 26 (7), p. 771-788.
- BUVIK, K., TUTENGES, S. (2018), « Bartenders as Street-level Bureaucrats: Theorizing Server Practices in the Nighttime Economy », *Addiction Research & Theory*, 26 (3), p. 230-237.
- CADIOU, S. (dir.) (2016), *Gouverner sous pression ? La participation des groupes d'intérêt aux affaires territoriales*, Paris, LGDJ.
- CALLON, M. (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 36, p. 169-208.
- CARPENTER, D. (2001), *The Forging of Bureaucratic Autonomy: Reputations, Networks, and Policy Innovation in Executive Agencies*, Princeton (N. J.), Princeton University Press.
- CARROLL, P. (2009), « Articulating Theories of States and State Formation », *Journal of Historical Sociology*, 22 (4), p. 553-603.
- CARTIER, M. (2003), *Les Facteurs et leur tournée. Un service public au quotidien*, Paris, La Découverte.
- CHAMPY, F. (2001), *Sociologie de l'architecture*, Paris, La Découverte.
- CHIARELLO, E. (2015), « The War on Drugs Comes to the Pharmacy Counter: Frontline Work in the Shadow of Discrepant Institutional Logics », *Law and Social Inquiry*, 40 (1), p. 86-122.
- CHOREV, N. (2013), « Restructuring Neoliberalism at the World Health Organization », *Review of International Political Economy*, 20 (4), p. 627-666.
- CLAVIER, C. (2013), « Les causes locales de la convergence. La réception des transferts internationaux en santé publique », *Gouvernement et action publique*, 3 (2), p. 395-413.
- COTTIN-MARX, S., HÉLY, M., JEANNOT, G., SIMONET, M. (2017), « La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements », *Revue française d'administration publique*, 163, p. 463-476.
- COURTY, G., MILET, M. (2018), « La juridicisation du lobbying en France. Les faux-semblants de l'europanisation soft d'une politique de transparence », *Politique européenne*, 61, p. 78-113.
- CULPEPPER, P. (2012), *Quiet Politics and Business Power. Corporate Control in Europe and Japan*, Cambridge, Cambridge University Press.
- DEBOS, M. (2013), *Le Métier des armes au Tchad : le gouvernement de l'entre-guerres*, Paris, Karthala.
- DEMAZIÈRE, D., GADÉA, C. (2009), *Sociologie des groupes professionnels*, Paris, La Découverte.
- DEMORTAIN, D., BOULLIER, H. (2019), « Une expertise de marché : anticipations marchandes et construction des méthodes toxicologiques dans la réglementation des produits chimiques aux États-Unis », *Revue française de sociologie*, 60 (3), p. 429-456.
- DENORD, F., LAGNEAU-YMONET, P., THINE, S. (2011), « Le champ du pouvoir en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 190, p. 24-57.
- DESAGE, F., GODARD, J. (2005), « Désenchantement idéologique et réenchantement mythique des politiques locales. Retour critique sur le rôle des idées dans l'analyse de l'action publique », *Revue française de science politique*, 55 (4), p. 633-662.
- DOLING, J., RONALD, R., 2010, « Home Ownership and Asset-based Welfare », *Journal of Housing and the Built Environment*, 25 (2), p. 165-173.
- DOUNIÈS, T. (2020), « La double vérité de la mise en œuvre. Jeu entre le dire et le faire dans la réforme de l'enseignement moral et civique », *Gouvernement et action publique*, 9 (2), p. 41-64.
- DUBOIS, V. (1999), *La Vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica.
- DUBOIS, V. (2009), « L'action publique », dans COHEN, A., LACROIX, B., RIUTORT, P., *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, p. 311-325.
- DUBOIS, V. (2010), « Politiques au guichet, politiques du guichet », dans BORRAZ, O., GUIRAUDON, V. (dir.), *Politiques publiques 2. Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 265-286.
- DUBOIS, V. (2021), *Contrôler les assistés. Genèse et usages d'un mot d'ordre*, Paris, Raisons d'agir.
- DUBUISSON-QUELLIER, S. (2017), « La capture comme levier de l'intervention publique sur l'économie. Le cas de la politique publique d'affichage environnemental en France », *Revue française de sociologie*, 58 (3), p. 475-499.
- DUDOUET, F.-X., GREMONT, É. (2007), « Les grands patrons et l'État en France (1981-2007) », *Sociétés contemporaines*, 68, p. 105-131.

- DUDOUE, F.-X., GREMONT, É., JOLY, H., VION, A. (2014), « Retour sur le champ du pouvoir économique en France. L'espace social des dirigeants du CAC 40 », *Revue française de socio-économie*, 13 (1), p. 23-48.
- DUPUY, C., INGELGOM, V. (2016), « Comment l'Union européenne fabrique (ou pas) sa propre légitimité. Les politiques européennes et leurs effets-retours sur les citoyens », *Politique européenne*, 54 (4), p. 152-187.
- EPSTEIN, R. (2013), *La Rénovation urbaine. Démolition-reconstruction de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po.
- EYMERI-DOUZANS, J.-M. (2001), *La Fabrique des énarques*, Paris, Economica.
- EYMERI-DOUZANS, J.-M., BIOY, X., MOUTON, S. (dir.) (2015), *Le Règne des entourages. Cabinets et conseillers de l'exécutif*, Paris, Presses de Sciences Po.
- FAVAREL-GARRIGUES, G., GAYER, V. (2016), « Violier la loi pour maintenir l'ordre. Le vigilantisme en débat », *Politix*, 115, p. 7-33.
- FLUGSTEIN, N. (2001), « Le mythe du marché », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139, p. 3-12.
- FRANCE, P., VAUCHEZ, A. (2017), *Sphère publique, intérêts privés. Enquête sur un grand brouillage*, Paris, Presses de Sciences Po.
- FRANÇOIS, C. (2014), « Au mépris des locataires. Infériorisation sociale et assignation résidentielle des relogés de la rénovation urbaine », *Genèses*, 96, p. 86-109.
- GALLY, N. (2012), *Le Marché des hauts fonctionnaires. Une comparaison des politiques de la haute fonction publique en France et en Grande-Bretagne*, thèse de science politique, Paris, Sciences Po.
- GARCIA, S., PILLON, J.-M. (2021), « Pour une socio-économie de l'État en recomposition », *Revue française de socio-économie*, 27, p. 33-51.
- GAUTRON, V. (dir.) (2022), *Réprimer et soigner : pratiques et enjeux d'une articulation complexe*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- GAY, R. (2021), « Une fabrique d'instruments à la charnière de l'administration et des professions. Lutttes de territoire et jeux d'alliance autour du financement hospitalier (années 1960-2000) », *Politix*, 135, p. 19-45.
- GEAY, K. (2019), *Enquête sur les bourgeois. Aux marges des beaux quartiers*, Paris, Fayard.
- GERVAIS, J. (2012), « Les sommets très privés de l'État. Le "Club des acteurs de la modernisation" et l'hybridation des élites », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 194, p. 4-21.
- GEORGAKAKIS, D. (dir.) (2010), *Le Champ de l'Eurocratie*, Paris, Economica.
- GIMAT, M., POLLARD, J. (2016), « Un tournant discret : la promotion de logements sociaux par les promoteurs immobiliers », *Géographie, économie, société*, 18 (2), p. 257-282.
- GIRAUD, B., YON, K., BÉROUD, S. (2018), *Sociologie politique du syndicalisme*, Paris, Armand Colin.
- GOURDET, C., GAGNON, F., MOSCETTI, C., OBRADOVIC, I. (2021), « Regulating Private and Public Places of Non-Medical Cannabis Consumption in North America: Public Health and Public Safety Issues », *Journal of Canadian Studies*, 55 (2), p. 279-306.
- GOURGUES, G., LE MAZIER, J. (2021), « Participations à l'ordre et participations conservatrices », *Participations*, 29 (1), p. 7-40.
- GUENEBAUD, C. (2019), « Nous ne sommes pas des passeurs de migrants : le rôle des transporteurs routiers et maritimes dans la mise en œuvre des contrôles à la frontière franco-britannique », *Lien social et politiques*, 83, p. 103-122.
- GUIRONNET, A., HALBERT, L. (2018), « Produire la ville pour les marchés financiers », *Espaces et sociétés*, 174, p. 17-34.
- HABOUZIT, R. (2017), *La Copropriété dégradée, le logement et après ? Professionnels et habitants dans une opération de rénovation urbaine*, thèse de sociologie, Gif-sur-Yvette, Université Paris Saclay (COMUE).
- HAMIDI, C., PAQUET, M. (2019), « Redessiner les contours de l'État : la mise en œuvre des politiques migratoires », *Lien social et politiques*, 83, p. 5-35.
- HARRITS, G., OSTERGAARD MOLLER, M. (2013), « Prevention at the Front Line: How Home Nurses, Pedagogues and Teachers Transform Public Worry into Decisions on Special Effort », *Public Management Review*, 16 (4), p. 1-34.
- HASSENFEL, P. (2010), *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- HATCHUEL, A. (1995), « Les marchés à prescripteurs. Crises de l'échange et genèse sociale », dans JACOB, A., VÉRIN, H. (dir.), *L'Inscription sociale du marché*, Paris, L'Harmattan.
- HEINKELMANN-WILD, T., ZANGL, B., RITTBERGER, B., KRIEGMAIR, L. (2021), « Blame Shifting and Blame Obfuscation: The Blame Avoidance Effects of Delegation in the European Union », *European Journal of Political Research* [https://ejpr.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/1475-6765.12503] (consulté le 1^{er} février 2022).
- HEIMER, C. (1999), « Competing Institutions: Law, Medicine and Family in Neonatal Intensive Care », *Law and Society Review*, 33 (1), p. 17-66.
- HÉNAUT, L., POULARD, F. (2018), « Réformes publiques et autonomie des groupes professionnels: le jeu des segments », *Revue française de sociologie*, 59 (2), p. 259-284.

- HERLIN-GIRET, C. (2017), « Les contournements discrets de l'impôt. Comment les redevables de l'ISF s'arrangent avec le droit », *Sociétés contemporaines*, 108, p. 15-39.
- HIBOU, B. (dir.) (1999), *La Privatisation des États*, Paris, Karthala.
- HIBOU, B. (2012), *La Bureaucratisation du monde à l'ère néo-libérale*, Paris, La Découverte.
- HOOD, C., SCOTT, C., JAMES, O., JONES, G., TRAVERS, T. (1999), *Regulation Inside Government: Waste-Watchers, Quality Police and Sleazebusters*, Oxford, Oxford University Press.
- HUGHES, E. (1958), *Men and their Work*, Glencoe, The Free Press.
- HUPE, P., HILL, M., BUFFAT, A. (eds) (2016), *Understanding Street-Level Bureaucracy*, Bristol, The Policy Press.
- HURÉ, M. (2012), « Une action publique hybride ? Retour sur l'institutionnalisation d'un partenariat public-privé. JC Decaux à Lyon », *Sociologie du travail*, 564 (2), p. 233-253.
- INFANTINO, F. (2017), « La mise en marché de la frontière, un produit d'État. Compagnies privées et mise en œuvre de la politique du visa Schengen », *Gouvernement et action publique*, 6 (4), p. 51-73.
- JEANPIERRE, L., ROUEFF, O. (dir.) (2014), « Introduction : Les territoires de l'intermédiation. Division sociale du travail et luttes de frontières », dans JEANPIERRE, L., ROUEFF, O. (dir.), *La Culture et ses intermédiaires dans les arts, les industries créatives et le numérique*, Paris, Éditions des archives contemporaines.
- JOBARD, F., GEERAERT, J., LAUMOND, B., MÜTZELBURG, I., ZEIGERMANN, U. (2020), « Sociologie politique des passeurs. Acteurs dans la circulation des savoirs, des normes et des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 70 (5), p. 557-573.
- JØRGEN DEJGÅRD, J., KARSTEN, R. (2015), « Obesity, International Food and Beverage Industries and Self-regulation: The Fragmentation of Information Strategies », *World Medical and Health Policy*, 7 (3), p. 278-297.
- JOUNIN, N. (2021), *Le Caché de La Poste. Enquête sur l'organisation du travail des facteurs*, Paris, La Découverte.
- JUVEN, P.-A. (2016), *Une santé qui compte ? Les coûts et les tarifs controversés de l'hôpital public*, Paris, PUF.
- KING, D., LE GALÈS, P. (2011), « Sociologie de l'État en recomposition », *Revue française de sociologie*, 52 (3), p. 453-480.
- KING, D., LIEBERMAN, R. C. (2009), « American State Building: The Theoretical Challenge », in JACOBS, L., KING, D. (eds), *The Unstainable American State*, Oxford, Oxford University Press, p. 299-322.
- KOLOPP, S. (2020), « Pantoufler, une affaire d'hommes ? Les énarques, l'administration financière et la banque (1965-2000) », *Sociétés contemporaines*, 120, p. 71-98.
- KRINSKY, J., SIMONET, M. (2017), *Who Cleans the Park? Public Work and Urban Governance in New York City*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press.
- LARSON, M. S. (1977), *The Rise of Professionalism. A sociological Analysis*, Berkeley (Calif.), University of California Press.
- LASCOUMES, P. (1995), « Les arbitrages des intérêts légitimes en matière d'environnement », *Revue française de science politique*, 45 (3), p. 396-419.
- LASCOUMES, P. (1996), « L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », dans CURAPP (dir.), *La Gouvernabilité*, Paris, PUF, p. 325-338.
- LASCOUMES, P., LE GALÈS, P. (2004), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.
- LASCOUMES, P., LORRAIN, D. (2007), « Trous noirs du pouvoir. Sur les intermédiaires de l'action publique », *Sociologie du travail*, 49 (1), p. 1-9.
- LATOUR, B. (2006), *Changer la société, refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte.
- LAURENS, S. (2015), *Les Courtiers du capitalisme. Milieux d'affaires et bureaucraties à Bruxelles*, Paris, Agone.
- LE BIANIC, T. (2013), « Une profession balkanisée : les psychologues face à l'État en France (1945-1985) », *Politix*, 102, p. 175-207.
- LE BIANIC, T., VION, A. (dir.) (2008), *Action publique et légitimités professionnelles*, Paris, LGDJ.
- LE NAOUR, G. (2005), « Entrer dans l'action publique en la contestant. Quand la cause des usagers de drogue devient soluble dans la politique marseillaise de lutte contre le sida et la toxicomanie », *Politix*, 70, p. 9-28.
- LEIBFRIED, S. (ed.) (2015), *The Oxford Handbook of the Transformations of the State*, Oxford, Oxford University Press.
- LEMAIRE, É. (2019), *L'Œil sécuritaire. Mythes et réalités de la vidéosurveillance*, Paris, La Découverte.
- LÉPINAY, T. (2018), « Du juge des comptes au conseiller du prince. Quand la Cour des comptes transforme ses manières de contrôler », *Politix*, 124, p. 111-134.
- LIPSKY, M. (2010 [1980]), *Street Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York (N. Y.), Russell Sage Foundation.
- MAGNON-PUJO, C. (2011), « La souveraineté est-elle privatisable ? La régulation des compagnies de sécurité privée comme renégociation des frontières de l'État », *Politix*, 95, p. 129-153.

MAINSANT, G. (2021), *Sur le trottoir, l'État. La police face à la prostitution*, Paris, Le Seuil.

MALOCHE, V., OCQUETEAU, F. (2020), « Gouverner la sécurité publique. Le modèle français face à la pluralisation du policing », *Gouvernement et action publique*, 9 (1), p. 9-31.

MASSARDIER, G. (2003), *Politiques et actions publiques*, Paris, Armand Colin.

MAZEAUD, A. (2021), « Gouverner la transition écologique plutôt que renforcer la démocratie environnementale : une institutionnalisation en trompe-l'œil de la participation citoyenne », *Revue française d'administration publique*, 179, p. 621-637.

MAZEAUD, A., NONJON, M. (2018), *Le Marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant.

MEMMI, D. (2003), *Faire vivre et laisser mourir. Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, Paris, La Découverte.

MAZ, J., ODASSO, L., SABRIÉ, R. (2021), « Le droit de la migration et ses intermédiaires : usages socio-politiques du droit et production des politiques migratoires », *Droit et société*, 107, p. 7-15.

MICHEL, H. (2010), « Groupes d'intérêt, mouvements sociaux et politiques publiques », dans BORRAZ, O., GUIRAUDON, V. (dir.), *Politiques publiques 2. Changer la société*, Paris, Presses de Science Po, p. 140-156.

MITCHELL, T. (1991), « The Limits of the State. Beyond Statist Approaches and their Critics », *American Political Science Review*, 85 (1), p. 77-96.

NAUDIER, D. (2013), « La construction sociale d'un territoire professionnel : les agents artistiques », *Le Mouvement social*, 243, p. 41-51.

NAULIN, S. (2017), *Des mots à la bouche : le journalisme gastronomique en France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

NAY, O. (2017), « Gouverner par le marché. Gouvernements et acteurs privés dans les politiques internationales de développement », *Gouvernement et action publique*, 4 (4), p. 127-154.

NAY, O., SMITH, A. (2002), *Le Gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris, Economica.

NICOLAS, F. (2018), « Les intermédiaires de l'agriculture biologique. Retour sur la création d'un marché du travail d'encadrement en agriculture », dans BAJARD, F., CRUNEL, B., FRAU, C., NICOLAS, F., PARENT, F., *Professionnalisation(s) et État. Une sociologie politique des groupes professionnels*, Ville-neuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p. 63-92.

OBRADOVIC, I., TAICLET, A.-F. (2019), « Les effets de l'action publique comme objet de sociologie politique », dans BARRAULT-STELLA, L., GAÏTI, B., LEHNGUE, P. (dir.), *La Politique désenchantée.*

Débats autour des travaux de Daniel Gaxie, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 283-297.

OFFERLÉ, M. (2021), *Ce qu'un patron peut faire. Une sociologie politique des patronats*, Paris, Gallimard.

OLLION, E. (2021), *Les Candidats. Novices et professionnels en politique*, Paris, PUF.

OSTROM, E. (2012), « Foreword », in PESTOFF, V., BRANDSEN, T., VERSCHUERE, B. (eds), *New Public Governance. The Third Sector and Co-Production*, Londres, Routledge.

PARSONS, W. (2004), « Not Just Steering but Weaving: Relevant Knowledge and the Craft of Building Policy Capacity and Coherence », *Australian Journal of Public Administration*, 63 (1), p. 43-57.

PERRIER, G. (2015), « L'objectif d'égalité des sexes dans la mise en œuvre des politiques d'emploi à Berlin. De la diffusion professionnelle aux difficiles réappropriations profanes », *Politix*, 109, p. 111-133.

PERRIN-HEREDIA, A. (2013), « La mise en ordre de l'économie domestique. Accompagnement budgétaire et étiquetage de la déviance économique », *Gouvernement et action publique*, 2 (2), p. 303-330.

PETTE, M. (2014), « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie*, 5 (4), p. 405-421.

PIGANIOL, M. (2021), « Le charme discret de la mixité. Comment attirer des ménages bourgeois dans les éco-quartiers », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 238, p. 56-81.

PINSON, G. (2015), « Gouvernance et sociologie de l'action organisée. Action publique, coordination et théorie de l'État », *L'Année sociologique*, 65 (2), p. 483-516.

POLLARD, J. (2018), *L'État, le promoteur et le maire. La fabrication des politiques du logement*, Paris, Presses de Sciences Po.

PROCTOR, R. (2014), *Golden Holocaust. La conspiration des industriels du tabac*, Paris, Éditions des Équateurs.

REVILLARD, A. (2018), « Saisir les conséquences d'une politique à partir de ses ressortissants. La réception de l'action publique », *Revue française de science politique*, 68 (3), p. 469-491.

ROBERT, C. (2010), « Les groupes d'experts dans le gouvernement de l'Union européenne », *Politique européenne*, 32, p. 7-33.

ROUBAN, L. (2010), « L'Inspection générale des finances, 1958-2008 : pantouflage et renouveau des stratégies élitaires », *Sociologies pratiques*, 21, p. 19-34.

ROUBAN, L. (2014), « La norme et l'institution : les mutations professionnelles des énarques de 1970 à 2010 », *Revue française d'administration publique*, 151-152, p. 719-740.

- ROUEFF, O. (2013), « Les homologues structurales : une magie sociale sans magiciens ? La place des intermédiaires dans la fabrique des valeurs », dans COULANGEON, P. (dir.), *Trente ans après La Distinction*, Paris, La Découverte, p. 153-164.
- ROZIER, S. (2014), « Ordre scolaire et ordre économique. Conditions d'appropriation et d'usages des "mini-entreprises" dans des établissements scolaires français », *Politix*, 105, p. 163-184.
- RUIZ, E. (2021), *Trop de fonctionnaires ? Histoire d'une obsession française (XIX^e-XXI^e siècles)*, Paris, Fayard.
- SALAMON, L. M. (ed.) (2002), *The Tools of Government. A Guide to the New Governance*, Oxford, Oxford University Press.
- SCOTT, R. (2008) « Lords of the Dance: Professionals as Institutional Agents », *Organization Studies*, 29 (2), p. 219-238.
- SELPONI, Y. (2017), *Le Gouvernement des conduites juvéniles populaires : prévenir les addictions en milieu scolaire dans un département rural du Sud-Ouest*, thèse de sociologie, Dijon, Université de Bourgogne Franche-Comté.
- SELZNICK, P. (1949), *TVA and the Grass Roots. A Study in the Sociology of Politics and Organization*, Berkeley (Calif.), University of California Press.
- SIBLOT, Y. (2006), *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*, Paris, Presses de Sciences Po.
- SILBEY, S. (2018), « After Legal Consciousness », *Droit et Société*, 100, p. 571-626.
- SPIRE, A. (2005), *Étrangers à la carte*, Paris, Grasset.
- SPIRE, A. (2016), « Les *policy feedbacks* et le rapport ordinaire à l'État », *Gouvernement et action publique*, 5 (4), p. 141-156.
- STEINER, P., TRESPEUCH, M. (dir.) (2014), *Marchés contestés. Quand le marché rencontre la morale*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
- STRYKER, R. (2003), « Mind the Gap: Law, Institutional Analysis and Socioeconomics », *Socio-Economic Review*, 1 (3), p. 335-367.
- TAICLET, A.-F. (2018), « La professionnalisation des développeurs territoriaux comme mécanisme de production de normes dans l'action publique », dans BAJARD, F., CRUNEL, B., FRAU, C., NICOLAS, F., PARENT, F., *Professionnalisation(s) et État. Une sociologie politique des groupes professionnels*, Ville-neuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p. 93-118.
- TAICLET, A.-F. (2021), « Du temps concédé. L'allongement temporel comme produit des luttes politiques autour des restructurations du secteur public : le cas de l'extinction des charbonnages en France », *Gouvernement et action publique*, 10 (2), p. 89-111.
- TCHERNONOG, V. (2019), *Le Paysage associatif français, mesures et évolutions*, Paris, Dalloz-Juris associations.
- THIN, D. (2010), *Milieus populaires et logiques socialisatrices dominantes : une analyse de la confrontation*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Lyon, Université Lyon 2.
- VAUCHEZ, A. (2007), « Une élite d'intermédiaires. Genèse d'un capital juridique européen (1950-1970) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 166-167, p. 54-65.
- VIGUIER, F. (2020), *La Cause des pauvres en France*, Paris, Presses de Sciences Po.
- WARIN, P. (2011), « Le non-recours par désaccord. Welfare stigma et catégorie du non-recours » dans JAEGER, M. (dir.), *Usagers ou citoyens ? De l'usage des catégories en action sociale et médico-sociale*, Paris, Dunod, p. 115-136.
- WEAVER, R. K. (1986), « The Politics of Blame Avoidance », *Journal of Public Policy*, 6 (4), p. 371-398.
- WEILL, P.-E. (2014), « Quand les associations font office de *street-level bureaucracy*. Le travail quotidien en faveur de l'accès au droit au logement opposable », *Sociologie du travail*, 56 (3), p. 298-319.
- ZELIZER, V. (1992), « Repenser le marché. La construction sociale du 'marché aux bébés' aux États-Unis (1870-1930) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 94, p. 3-26.
- ZUNIGO, X. (2008), « L'apprentissage des possibles professionnels. Logiques et effets sociaux des missions locales pour l'emploi des jeunes », *Sociétés contemporaines*, 70, p. 115-131.